

DOCUMENT DE PROJET DU PBF
Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Burkina Faso	
TITRE DU PROJET : Appui au rrenforcement de la Cohésion sociale dans la région du Centre-Nord	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O : 00125570 PBF/BFA/B-3	
Modalité de financement du PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : UNFPA, ONU UNHCR, ONU Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale sécurité ; La Coordination du Programme d'Urgence pour le Sahel ; Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes ; Ministère de la Femme, de la Famille, de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire ; Commission Nationale des Droits Humains du Burkina Faso ; Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement climatique. West Africa Network for Peacebuilding (WANEP)	
Date approximative de démarrage du projet¹: 19/01/2021 Durée du projet en mois :² 24 mois + 5 mois = 29 mois (nouvelle date de fin : 30 juin 2023) Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Région administrative du Centre Nord, Burkina Faso Province du Sanmatenga : communes de Barsalogo, et Kaya ; Province du Bam : communes de Bourzanga, et Kongoussi ; Province du Namentenga : commune de Tougouri.	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF : <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : UNFPA: \$ 1 525 000 UNHCR: \$ 975 000 Total PBF : \$ 2 500 000 <i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i> Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

PBF 1^{ère} tranche (35%) : UNFPA : \$ 533 750 UNHCR : \$ 341 250 Total : \$ 875 000	PBF 2^{ème} tranche* (35%) : UNFPA : \$ 533 750 UNHCR : \$ 341 250 Total : \$ 875 000	PBF 3^{ème} tranche* (30%) : UNFPA : \$ 457 500 UNHCR : \$ 292 500 Total : \$ 750 000
<p>Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :</p> <p>Le projet vise à consolider la cohésion sociale dans la région du Centre Nord en renforçant les mécanismes communautaires et institutionnels de prévention et gestion des conflits, et de protection des communautés. Il s'appuie sur les mécanismes endogènes pour impulser des changements qualitatifs au niveau communautaire. Il soutiendra les efforts du Gouvernement et de ses partenaires dans la recherche de réponses graduées et intégrées aux différentes crises qui mettent à mal le vivre ensemble et vient proposer une initiative en adéquation avec l'axe 4 de la Matrice d'Actions Prioritaires, autour du soutien à la cohésion sociale, dans une région durement impactée par ces crises.</p>		
<p>Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.</p> <p>La formulation du présent projet a suivi plusieurs étapes :</p> <p>Élaboration de la note conceptuelle : Basée sur une analyse des risques et facteurs profonds de conflits dans la Région du Centre Nord, le processus qui a débuté en avril a été participatif et a connu l'implication des agences des Nations Unies (UNFPA et UNHCR), de la société civile (WANEP), des autorités gouvernementales, des bénéficiaires et, du secrétariat du PBF à Ouagadougou. Sur la base des informations existantes sur la région ciblée, un draft de note conceptuelle a été élaboré par les organisations bénéficiaires et soumis à discussion aux parties prenantes de la région et des points focaux du gouvernement basés à Ouagadougou. Ceci a permis de disposer d'une note conceptuelle amendée aussi bien par le secrétariat du PBF au Burkina Faso que par le PBSO. La consolidation de ces contributions a permis de disposer d'une note conceptuelle validée par tous fin juillet, ce qui a permis l'évolution vers la formulation du document de projet.</p> <p>Formulation du document de projet : Elle a aussi été participative et a impliqué les structures nationales suivantes : le Ministère de la Jeunesse, le Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation, le Programme d'Urgence pour le Sahel, le Gouvernorat et le Conseil Régional du Centre Nord. Sur la base de la note conceptuelle et du canevas de projet, les agences bénéficiaires ont élaboré un draft de projet qui a été soumis à l'ensemble des parties prenantes. Les commentaires et inputs reçus ont été pris en compte dans la finalisation de la proposition qui a été soumise au Bureau d'appui à la Consolidation de la paix à New York.</p>		
<p>Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 2</p> <p>Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 33,24% du budget total, soit \$ 831 033,40</p>		
<p>Degré de risque du projet⁴ : 2</p>		
<p>Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : 2.3 Prévention/gestion des conflits</p> <p>Résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : Pilier 1 : Efficacité institutionnelle, Etat de droit, cohésion sociale, sécurité et paix durable (Sustaining Peace)</p> <p>Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : ODD 16. « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »</p>		

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Objectif National Stratégique auquel le projet contribue : *Axe 1 du PNDES relatif à la démocratie, les droits humains, la justice et la paix, la sécurité et la protection civile et matrice d'actions prioritaires*

Type de demande :

Nouveau projet

Révision de projet

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : 5

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

Le projet devrait s'achever le 17 janvier 2023. À trois mois de son terme, la mise en œuvre de certaines activités a connu des retards en raison des contraintes ci-après :

i) La dégradation continue de la situation sécuritaire dans la région du Centre Nord

La situation sécuritaire dans la région du Centre-Nord reste préoccupante. Les attaques des groupes armés sont de plus en plus intenses, les assassinats ciblés et les enlèvements des personnes de plus en plus récurrents. Les groupes armés gagnent du terrain et contrôlent les principaux axes routiers, notamment Kaya-Barsalogo, Kongoussi-Bourzanga-Djibo et Kaya-Tougouri-Dori. On assiste aussi à une prolifération des check-points irréguliers érigés par les groupes armés qui retirent des biens des usagers de la route, y compris les personnels des ONG lors de ces contrôles. Entre mai et septembre 2022, on a dénombré plus de 50 incidents sécuritaires dans la région du Centre Nord (source UNDSS). En conséquence, certaines localités cibles du projet sont inaccessibles, rendant difficile voire impossible l'atteinte des bénéficiaires habitant dans ces zones.

Cette dégradation de la situation sécuritaire et son corolaire le déplacement continu des populations a retardé la mise en œuvre des activités du projet. En effet, environ 55% des villages cibles du projet (33 sur 60) ont vu leurs populations se déplacer vers des localités jugées plus sûres. Pour s'adapter à cette situation difficile, le projet a déployé une stratégie de faire faire à travers les associations locales tout en veillant au « do no harm » ; pour certaines activités, notamment les formations, il a fallu les délocaliser vers des zones dont les conditions sécuritaires sont jugées acceptables. Mais ces stratégies ont rapidement montré leurs limites face à la dégradation continue de la situation sécuritaire jusqu'à nos jours. Pour certaines activités du projet, il a fallu refaire des recherches pour retrouver les bénéficiaires déplacés et réengager le processus de mobilisation. Ce processus a pris énormément de temps à l'équipe du projet.

ii) L'instabilité institutionnelle au Burkina Faso

Le pays a connu un premier coup d'Etat militaire le 24 janvier 2022 ayant renversé Roch Marc Christian KABORE réélu le 26 novembre 2020 pour un nouveau mandat de cinq ans. Suite à ce putsch, les Nations Unies ont conduit un examen de « programme criticality » (PC) et seules les activités d'assistance humanitaire (PC1) étaient autorisées pendant le 1^{er} trimestre 2022. Les activités de renforcement de la cohésion sociale du projet, classées PC2 n'ont pu reprendre véritablement qu'au mois de mai/juin 2022, accusant ainsi trois mois de retard dans la mise en œuvre du plan de travail de l'année. En outre, un second coup d'Etat militaire de l'année est

intervenu le 30 septembre 2022, obligeant de nouveau l'équipe pays des Nations Unies (UNCT) à suspendre les activités « non life saving » jusqu'à nouvel ordre.

iii) La dissolution des conseils municipaux et une mise en place difficile des délégations spéciales en charge de la gestion des collectivités

Suite au coup d'Etat du 24 janvier 2022, le Président de la Transition a dissous dès le 1^{er} février 2022 les conseils communaux qui étaient les interlocuteurs privilégiés dans la mise en place et le fonctionnement des différents mécanismes soutenus par le projet. L'installation des délégations spéciales qui prendront les prérogatives des conseils communaux n'a été faite qu'en mai / juin 2022. La dissolution de ces conseils municipaux a fortement impacté la mise en œuvre des activités du projet.

Le taux de delivery financier global du projet est 64% au 31 août 2022. Etant donné les contraintes ci-dessus, les agences UNFPA et UNHCR demandent une extension de la durée du projet de cinq mois additionnels et des ajustements budgétaires entre les lignes pour finaliser la mise en œuvre du projet et atteindre les résultats.

⇒ **Ajustements proposés et stratégie adoptée pour achever les activités**

Le cadre de concertation des acteurs du projet a convenu des mesures suivantes pour mitiger les contraintes et atteindre les cibles non réalisées en 2022 :

- Contractualiser avec les associations locales pouvant avoir **accès et** rejoindre les populations cibles déplacées sur leurs nouveaux sites d'installation.
- Délocaliser certaines activités dans les zones accessibles ou de transférer les participants à certaines activités d'un lieu à un autre quand c'est possible.
- Réallouer une partie des budgets des lignes *personnel* (-35 253 \$US) et des *coûts opérationnels* (- 16 146 \$US) de UNFPA pour renforcer les activités.

Cet ajustement n'affectera en rien la pertinence du projet et permettra à coup sûr de consolider les acquis et de réaliser toutes les activités résiduelles du projet. Aussi, le réaménagement budgétaire proposé permettra de mieux soutenir les activités et d'obtenir les résultats escomptés du projet. Considérant ces mesures qui seront mises en place, les Agences UNFPA et UNHCR demandent une extension de la durée du projet de cinq (5) mois allant du 17 Janvier 2022 au 30 juin 2023, sans coûts additionnels, y compris l'évaluation finale.

SIGNATURES DE LA REVISION DU PROJET

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom du Représentant Résident: Alain AKPADJI</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'agence : UNFPA</p> <p>Date et visa : 25 OCT. 2022</p> 	<p>Représentant du Gouvernement national</p> <p>Nom :</p> <p>Signature :</p> <p>Titre :</p> <p>Date et visa :</p>
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom du Représentant : Abdourouf GNON-KONDE</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'agence : UNHCR</p> <p>Date et visa :</p> 	<p>Coordonnatrice résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso</p> <p>Nom : Barbara MANZI</p> <p>Signature: </p> <p>Date & visa : 3/11/2022</p> 
<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant : Elizabeth Spehar</p> <p>Signature: </p> <p>Titre : Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa: 11 November 2022</p>	

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions /conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.

1.1. Aperçu sur le contexte national

Depuis son indépendance en 1960, le Burkina Faso a connu une stabilité socio-politique caractérisée par une cohabitation pacifique entre les différents groupes socio-ethniques et religieux. Cependant, le pays est rendu vulnérable aux chocs générés par les crises internes, les conflits et la violence dans la sous-région ainsi que les changements climatiques auxquels le pays n'était pas préparé. Cette vulnérabilité s'est accentuée par la crise politique qui a abouti à l'insurrection populaire d'octobre 2014. Le Burkina Faso fait face aujourd'hui à une superposition de crises parmi lesquelles on retiendra :

Une crise sécuritaire persistante : depuis 2015, le Burkina Faso est en proie à des attaques armées et des incidents sécuritaires meurtriers. Le pays a été profondément touché par les conséquences de la crise malienne, lesquelles ont exacerbé des tensions locales, notamment des conflits intra et intercommunautaires. Les groupes armés prolifèrent, notamment des extrémistes violents, des groupes criminels et des mouvements d'autodéfense. Du 4 avril 2015, date du premier attentat terroriste au 31 mai 2020, le Burkina Faso a été touché par au moins 580 attaques des groupes armés extrémistes, ayant fait 1655 victimes dont plus de 70% civiles⁶. Les régions les plus affectées sont celles du Sahel, du Nord, du Centre Nord et de l'Est qui subissent régulièrement les attaques des groupes armés, des assassinats ciblés, des enlèvements, des actes de banditisme notamment les vols de bétail, les coupeurs de routes, etc. Face à la limite de la réponse de l'Etat, certaines communautés se sont appropriées la lutte contre l'insécurité par la mise en place des groupes d'autodéfense, notamment les « *Koglewegos* », qui sont accusés de brutalité et de violations graves de droits de l'homme. L'instauration des « *Volontaires pour la défense de la Patrie* » (VDP) par une Loi de janvier 2020 contribue à la multiplication des groupes armés et exacerbe les violences.

Une crise humanitaire préoccupante : la détérioration continue de la sécurité a aggravé la situation humanitaire déjà difficile. Le pays compte 1 520 012 personnes déplacées au 30 avril 2022 selon le Gouvernement. On dénombrait également à la date du 10 mars 2022, 3 683 établissements fermés pour cause d'insécurité, affectants 590 327 élèves et 17 309 enseignants selon les données du ministère de l'éducation nationale. Par ailleurs, 186 formations sanitaires sont fermées et 378 autres fonctionnent à minima, privant 2 091 047 personnes des soins de santé. Les déplacements des populations engendrent une pression accrue sur les ressources (terre, points d'eau, pâturage, etc) déjà limitées dans les zones d'accueil, dans un contexte d'extrême pauvreté. Cette cohabitation forcée entre les communautés hôtes et les PDI n'est pas sans conséquences sur la cohésion sociale qui est mise à rude épreuve. L'effet de cette pression, est ressenti davantage par les femmes et les jeunes filles car, non seulement, elles sont les plus nombreuses, mais aussi plus vulnérable du fait des inégalités de genre ancré dans le système patriarcal. L'apparition de la pandémie du COVID-19 a exacerbé les tensions entre les communautés hôtes et les PDI qui sont perçus comme bénéficiant d'une attention spéciale du Gouvernement et des partenaires. En outre, les défis sécuritaires ont généré une certaine perception que les sites de PDI abritent des soutiens aux belligérants, ce qui alimente les stigmatisations.

Une crise de confiance entre les populations, les Forces défense et de sécurité et l'administration publique : la crise sécuritaire qui affecte particulièrement les régions septentrionales et orientales ne résulte pas seulement de l'impact de la situation au Mali ; elle est aussi le résultat d'une profonde crise entre l'Etat

⁶ Observatoire pour la Démocratie et les Droits de l'Homme, Bilan de la violence au Burkina Faso, Juin 2020

central et des territoires périphériques longtemps défavorisés par les politiques de développement. L'administration était peu présente dans ces zones et les services de base sont de loin en deçà du niveau requis⁷. Les besoins sociaux et économiques des populations ne sont pas satisfaits ; ce qui conduit à une accumulation de frustrations incitant les populations à prendre leurs distances vis-à-vis de l'Etat. En plus, les abus de certains agents publics sur les populations n'ont pas redoré la perception de l'Etat. Les arrestations en masse des supposés complices des terroristes, une réponse peu efficace face aux attaques des groupes armés ont érodé encore davantage le déficit de confiance des populations⁸ ». En outre, cette crise est nourrie par les allégations de violations graves des droits humains commises par les FDS et les groupes d'autodéfense au cours de certaines de leurs interventions. Des exactions imputées aux forces de défense et de sécurité ont aussi été relevées.

Une crise rurale multiforme et profonde : la gestion du foncier rural, l'exploitation artisanale et industrielle des ressources minières, la compétition pour les ressources entre agriculteurs et éleveurs, l'effet du changement climatique et une faiblesse d'alternatives économiques pour les jeunes et les femmes mettent à mal le vivre ensemble dans les zones rurales du Burkina Faso. Le sentiment d'inégalité dans l'accès et la jouissance des opportunités économiques, l'impunité et la stigmatisation apparaissent comme des enjeux majeurs des conflits qui, naguère latents, ont pris une tournure plus violente et sont devenus plus fréquents. Toutefois, il faut rappeler que le niveau élevé de pauvreté dans certaines régions, la vulnérabilité structurelle d'une fraction importante de la population, l'amplification des fractures sociales, etc. sont également des facteurs constitutifs des causes structurelles des conflits.

En effet, depuis quelques années déjà, on assiste à une certaine exacerbation de la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles dans un contexte marqué par une forte pression sur les terres et une intensification des transactions foncières. La réduction drastique des zones de pâture et l'augmentation des entraves à la mobilité du bétail est aussi une réalité dans la région du Centre-Nord. Enfin, les effets préjudiciables engendrés par l'exploitation des ressources minières, notamment les dégradations environnementales (destruction des terres arables, pollution des eaux de surface, déforestation), et leurs implications sociales (consommation de la drogue, développement de la prostitution, escalade de la violence et la dégradation de la santé des populations) impactent négativement la cohésion sociale.

Le cadre politique et réglementaire qui régit la gestion du foncier rural est basé sur : i) la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) d'octobre 2007, ii) la loi n° 14/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réforme agraire et foncière (RAF) et iii) la loi n°034 du 16 juin 2009 portant régime foncier rural (RAF). Ces politiques et lois sont orientées par : (i) la notion de sécurisation foncière qui résulte d'une fusion des droits moderne et coutumier ; (ii) la sécurisation foncière et la décentralisation qui prend en compte les réalités locales ; et (iii) la problématique de la sécurisation foncière de la femme. Cependant dans leur application, des lacunes subsistent. C'est le cas par exemple des textes sur la réforme agraire et foncière qui semblent en porte-à-faux avec la réalité du terrain. En effet face à un régime coutumier qui confère le droit de propriété de la terre à une organisation coutumière et son acquisition par l'héritage et le don, la loi dite moderne proclame l'Etat comme seul propriétaire de la terre. La reconnaissance (ou la prise en compte) du droit coutumier est indispensable pour une gestion non conflictuelle des ressources naturelles d'une manière générale et du foncier de façon particulière en milieu rural. D'où la pertinence des « Chartes Foncières locales » que les populations peuvent élaborer de manière inclusive et en conformité avec la loi N°034-2009/AN du 16 Juin 2009 portant régime foncier rural.

La crise sanitaire de la COVID-19 : la pandémie de la COVID-19 sévit au Burkina Faso depuis le 09 mars 2020, date du 1er cas dans le pays. La situation épidémiologique de la pandémie se présente comme suit au 30 septembre 2020 : 2,123 cas confirmés, 1,385 guérisons et 59 décès. La Région du Centre Nord a enregistré 3 cas et aucun décès. L'évolution de la pandémie semblait être stabilisée vers la fin du mois mai ;

⁷ En 2016, on compte un médecin pour plus de 400.000 habitants dans la région de l'Est et 325.000 habitants dans la région du Sahel contre 10.000 dans la région du Centre (Base de données INSD).

⁸ FREE Afrik, Terrorisme au Burkina Faso, pourquoi, que faire ? – Décembre 2018

cependant on constate une remontée des nouveaux cas à partir de la troisième décennie de juin, probablement en conséquence de la levée des mesures de restriction et au relâchement dans l'application des mesures barrières. Même si les mesures publiques de lutte contre la pandémie de la COVID-19 adoptées par les autorités sont nécessaires pour freiner la propagation du virus, il faut relever qu'elles ont induit des impacts socio-économiques de grande ampleur en milieu rural (perturbation de la production agricole, pastorale et halieutique, notamment les aspects liés aux chaînes de valeur et à l'accès au marché, développement de la spéculation sur certaines denrées alimentaires, aggravation des difficultés d'accès aux intrants alimentaires et aux aliments du bétail, baisse des activités économiques, etc.). La maladie à COVID-19 a exacerbé les vulnérabilités, les inégalités sociales et ébranlé les mécanismes sociaux de solidarité.

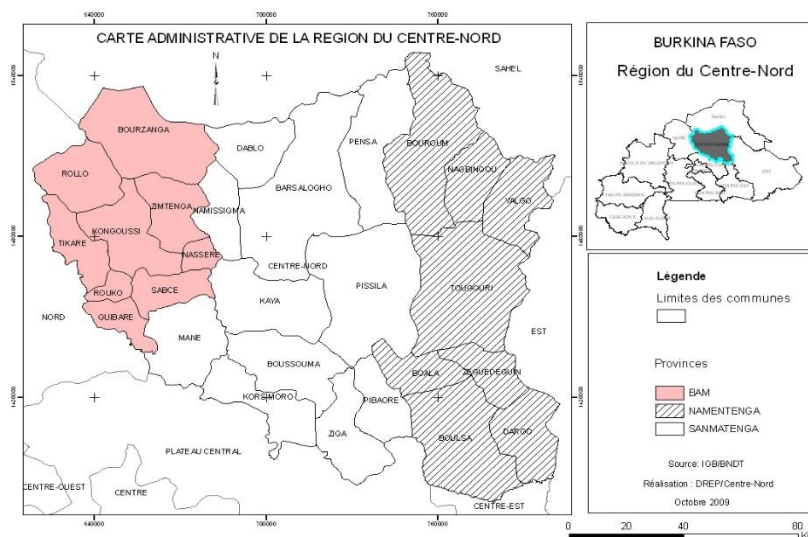
1.2. Contexte spécifique de la région du Centre Nord et analyse des conflits

La région du Centre-Nord comprend trois provinces (Bam, Namentenga et Sanmatenga) et 28 communes. Elle abrite 1.787.082 habitants dont 53% des femmes et 79,67% ont moins de 35 ans⁹. Le Centre-Nord est l'une des régions les plus touchées par la crise sécuritaire. Sa proximité avec les régions du Nord, du Sahel et de l'Est l'expose non seulement aux attaques armées, mais fait d'elle la principale zone d'accueil des populations

déplacées internes. En 2019, la région a enregistré 111 incidents de sécurité qui ont fait 365 victimes¹⁰. Il y a eu des attaques des groupes armés qui ont ciblé certaines communautés particulières ou été motivés par des préjugés fondés sur la religion. Elles ont exacerbé les conflits intercommunautaires dont la manifestation la plus dramatique est la tragédie de Yirgou de janvier 2019 où 46 civils ont été massacrés – selon le bilan officiel.

Du point de vue économique, plus de 80 % des populations du Centre Nord mènent cumulativement des activités agricoles et pastorales¹¹. La pression sur la terre est accentuée par une migration agricole des régions du Plateau Central et du Nord vers la région du Centre Nord en raison de ses atouts agropastoraux et miniers¹². A l'origine, cette migration répondait au besoin en main-d'œuvre des communautés du Centre Nord mais elle suscite de nos jours des tensions croissantes en raison de la pression sur les ressources. Les domaines agricoles font l'objet de disputes entre les familles, voire des communautés et les aires de pâturages sont de plus en plus occupées par l'agriculture, obstruant ainsi les itinéraires de transhumance des éleveurs.

Aussi, la région possède d'importantes ressources minières, notamment l'or dans les trois provinces. L'exploitation industrielle de l'or est assurée par deux grandes sociétés, la *Société des mines de Taparko* (SOMITA) et *Bissa Gold* dans la province du Bam ; une troisième société, le *Nord Gold Samtenda* vient d'obtenir son permis d'exploitation de l'or dans les communes de Barsalogo et de Korsimoro. En marge de ces sociétés industrielles, il existe une exploitation semi-mécanisée et artisanale dans plusieurs localités



⁹ INSD, Projection démographique de la population par région et par province, août 2009.

¹⁰ Source : base de données ACLED, <https://acleddata.com>

¹¹ DREP, Profil régional du Centre-Nord, novembre 2017

¹² Peter Hochet, *La terre, l'étranger et le citoyen* (Paris, 2012)

de la région, avec des impacts environnementaux néfastes. L'exploitation des ressources minières crée elle aussi des conflits, opposant généralement les exploitants miniers et les communautés hôtes.

Dans ces conditions où le « vivre-ensemble » est mis à mal, la région du Centre Nord est devenue la première zone d'accueil des populations déplacées au Burkina. Au 08 août 2020, la région du Centre Nord abritait 416,136 Personnes Déplacées Internes (PDI) sur un total de 1,049,767 PDI que compte le pays. C'est la région où l'on note également le plus grand nombre de déplacements secondaires voire multiples. Les communes les plus affectées par ces mouvements de populations sont Pensa, Pissila, Kaya, Barsalogo, Kongoussi, Dablo, Bouroum et Bourzanga. Leurs chefs-lieux se retrouvent congestionnés avec de plus en plus de PDI en quête de sécurité et d'assistance humanitaire.

L'arrivée massive et continue de PDI accentue la pression sur les ressources naturelles déjà objet de tension. Aussi, les PDI propriétaires de bétails rencontrent d'énormes difficultés à trouver des aires de pâturage ; ce qui entraîne souvent des conflits entre éleveurs et agriculteurs. De plus, il ressort des rapports de monitoring des acteurs humanitaires partenaires de l'UNHCR dans le Centre-Nord que le manque d'aires de pâturage, le pillage du bétail par des groupes armés et l'absence de moyens de subsistance poussent certaines familles de PDI propriétaires de bétails à les vendre à bas prix, contribuant ainsi à accentuer la vulnérabilité et la fragilité des ménages.

Ainsi donc, la crise sécuritaire et de protection vient exacerber une crise du monde rural marquée par une pression constante sur les ressources naturelles (eau, terres, pâturage, ressources minières, bois), des conflits autour de l'accès à la terre notamment entre éleveurs et agriculteurs, mais aussi le développement d'un banditisme marqué par les vols de bétail et le phénomène des coupeurs de route.

Une telle situation dans la région va sans doute exacerber les conflits locaux qui, à défaut d'une résolution pacifique, alimenterait la spirale de la violence, souvent instrumentalisée par les groupes armés.

Les conflits dans la région du Centre-Nord

A l'instar des régions voisines du Nord, du Sahel et de l'Est, le Centre-Nord souffre de la spirale de la violence opposant les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) burkinabè aux groupes armés extrémistes et criminels. Les groupes armés « majoritairement burkinabè venant du Mali voisin ont exploité les frustrations » des populations des régions septentrionales. « Les groupes d'autodéfense villageois créés pour restaurer la sécurité ont aggravé les violences à base communautaire, notamment depuis 2019 au Centre-Nord et dans le Soum¹³ ». Ces groupes armés exploitent les frustrations des populations et les conflits locaux qui sont essentiellement les suivants :

Les conflits inter communautaires sur fonds de stigmatisation et de repli identitaire : dans la région du Centre-Nord, plusieurs dynamiques se rejoignent et contribuent à exacerber les tensions à caractère intercommunautaire, comme celui survenu dans le village de Yirgou. En effet, en janvier 2019, des éléments de groupes d'autodéfense « Koglweogo », en réaction à une attaque de groupes armés, se sont attaqués aveuglément à la communauté peulh faisant officiellement 46 morts suivi d'une série de représailles qui ont fait d'autres morts dans la communauté mossi. La crise de Yirgou constitue malheureusement l'évènement le plus marquant des tensions intercommunautaires dans la région et déclencheur des déplacements massifs de populations. A la suite de Yirgou, un conflit sanglant a éclaté le 25 septembre 2019 au marché de bétail de Bourzanga entre deux communautés ethniques faisant deux morts et deux blessés graves avant l'intervention des FDS qui sont parvenues à restaurer le calme. Ainsi, depuis le début de l'année 2019, des problèmes (i) de stigmatisation des populations peulhs considérées par certains comme complices des groupes armés, (ii) de méfiance entre les communautés en présence et (iii) de discrimination de certains groupes de PDI qui ont trouvé refuge dans certaines zones sont apparents dans la plupart des localités du Centre-Nord. Toutes ces situations sont des facteurs conflictuels qui alimentent le fond de tension entre les différentes communautés en présence.

¹³ ICG, Burkina Faso : sortir de la spirale des violences, 24 février 2020.

Les conflits agriculteurs éleveurs : plus de 80% de la population de la région vivent des activités agropastorales. On note une intensification de la concurrence pour les terres agricoles en raison de l'explosion démographique, mais aussi par l'accaparement des terres par des agro-entreprises et l'exploitation de l'or dans la région du Centre-Nord et des effets du changement climatique qui poussent les agriculteurs à avoir de grandes superficies pour compenser le faible rendement des terres qui sont de plus en plus pauvres. Les conflits éclatent lorsque des agriculteurs empiètent sur les routes de transhumance, poussant ainsi les éleveurs à pénétrer sur des terres cultivées afin de nourrir leurs animaux. Dans ces conditions, l'accès à l'eau d'abreuvement et l'exploitation des résidus culturels deviennent aussi problématiques pour les éleveurs. La disponibilité et l'occupation des terres revêtent désormais des enjeux cruciaux pour la vie et le bien être des communautés qui dépendent essentiellement des activités agropastorales. Ces conflits suivent généralement des lignes de clivage ethnique entre les éleveurs peulhs et les agriculteurs majoritairement mossis.

Les conflits fonciers : le sentiment de l'accès inégal aux ressources naturelles est source d'aggravation des conflits, qui existait autrefois de manière latente, ont pris une tournure plus violente et sont devenus plus fréquents. La récurrence des conflits se trouve ainsi corrélée avec la croissance démographique, l'insuffisance et la pauvreté des terres cultivables due aux pratiques culturelles peu adaptées et au changement climatique.

Environ 22% des PDI vivent actuellement dans des familles d'accueil¹⁴. Le HCR a appuyé nombreuses familles avec des abris d'urgence parfois sur des terrains d'emprunt. Les PDI bénéficie également avec l'appui de différents acteurs et des autorités locales de parcelles à usage agricole. Cette compétition autour de la terre génère divers types de conflits dont les conflits entre éleveurs et agriculteurs et les conflits ethniques et/ou communautaires, etc. Les dynamiques foncières actuelles sont caractérisées par : (i) la forte réduction des réserves foncières lignagères, avec pour conséquence l'aggravation des conflits intrafamiliaux ; (ii) la cristallisation des conflits inter-lignagers et inter-villageois à cause des ventes anarchiques de terres ; (iii) la remise en cause des transactions foncières traditionnelles (retrait des terres prêtées) ; et (iv) la multiplication des conflits entre les détenteurs coutumiers de droits fonciers et les migrants. Cette situation remet en cause la cohésion sociale entre les différentes communautés qui vivent dans la région du Centre-Nord.

Depuis la mise en application de la réforme agraire et foncière de 1996, plusieurs instances de régulation s'entremêlent les compétences et les responsabilités. La loi n° 14/96/ADP portant réorganisation agraire et foncière a remis en cause les pratiques coutumières locales qui régissaient le foncier au niveau des communautés, sans pour autant réguler de façon totale la question. Les conflits fonciers sont légion dans toutes les régions du Burkina Faso, mais ils revêtent une certaine particularité dans la région du Centre-Nord en raison de l'arrivée massive des populations déplacées.

Par ailleurs, les textes juridiques nationaux consacrent l'accès équitable des femmes à la terre. Dans le domaine foncier, l'article 64 de la loi n° 14/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réforme agraire et foncière (RAF) stipule que « *les terres urbaines et rurales du domaine foncier national sont attribuées aux personnes physiques, sans distinction de sexe ou de statut matrimonial et aux personnes morales dans les conditions fixées par les textes* ». Cependant, beaucoup de femmes continuent de subir des discriminations dans l'accès à la terre, alors que l'accès à cette ressource reste indispensable pour leur autonomisation. Ces discriminations sont liées aux pesanteurs socioculturelles. Conformément aux traditions, la terre se transmet de père en fils au sein du lignage. La femme n'accède pas à la terre parce qu'en se mariant, elle se trouve rattachée à un autre lignage. Traditionnellement, la femme peut exploiter la terre sans en être propriétaire à part entière. Elle cultive, le plus souvent, des lopins de terre empruntés aux hommes, avec le risque que le prêt de terre soit remis en cause à chaque saison.

¹⁴ CONASUR, Enregistrement des Personnes Déplacées Internes au Burkina Faso, 10 novembre 2020 : <https://drive.google.com/file/d/1y1mYSxOq5tQmNqw3DtnbMGf1NaIN9CGp/view>

Les conflits miniers : dans la région du Centre-Nord, l'exploitation artisanale et industrielle de l'or sont toutes les deux pratiquées. Deux grandes sociétés industrielles, Taparko (Yalgo) et Bissa Gold (Sabcé) y sont implantées. En outre l'exploitation artisanale prospère et en 2018, la région a dénombré 127 sites d'orpaillage dont 59 au Sanmatenga, 39 au Bam et 29 au Namentenga. Cette ruée vers l'or attire les jeunes des différentes régions et accentue la compétition sur la terre et d'autres ressources entre les exploitants et les communautés riveraines dans la région du Centre-Nord. Les principales causes des conflits miniers sont : i) la perception de faibles retombées économiques de la mine sur les populations locales, ii) les impacts environnementaux et sociaux, iii) les nuisances dues à l'usage des machines et les produits chimiques, iv) la contestation des limites des concessions d'exploitation, etc.

En résumé, les ressources naturelles sont de plus en plus rares dans la région du Centre-Nord alors que les besoins augmentent. Ces ressources sont donc naturellement une source importante de conflits en milieu rural, provoquant par exemple des conflits fonciers et des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Dans un contexte où les valeurs socio-culturelles continuent de mettre en avant les aînés hommes, les femmes et les jeunes se retrouvent être les plus marginalisés. En effet, l'accès à l'eau est difficile dans la quasi-totalité des communes de la région. La terre subit une forte pression due à une croissance démographique très élevée. Sa gestion est peu régulée, et l'arrivée des personnes déplacées internes dont plus de 40% sont originaires d'autres régions comme le Sahel est un facteur amplificateur de pression sur les ressources naturelles. En outre, les frustrations sociales, économiques et politiques de la population, et de la jeunesse en particulier, et les disputes croissantes autour des ressources naturelles avec en premier lieu la terre, font craindre une montée en intensité de ces conflits. Au niveau socio-politique, les élections du 22 novembre 2020 qui devront se dérouler dans un contexte sécuritaire et humanitaire sans précédent semblent être une échéance à risques.

De cette analyse, on retient que les causes profondes des conflits intercommunautaires au Centre-Nord sont entre autres : a) la transhumance et à la compétition pour les ressources naturelles engendrant des tensions : i) d'une part entre les transhumants eux-mêmes se traduisant par les conflits autour des points d'eau et les pâturages ; (ii) d'autre part, entre les transhumants et les communautés locales notamment les agriculteurs pour les espaces de pâturage et les dégâts dans les champs de ces derniers. Par ailleurs, cette situation pourrait entraîner des tensions entre les déplacés et les autochtones du fait de la compétition pour les rares ressources naturelles existantes ; b) les conflits inter générationnels se manifestant de plus en plus par la remise en cause, par les jeunes, des relations de pouvoir et des rapports sociaux au niveau des communautés. Cela se traduit entre autres par le rejet des schémas traditionnels de succession des chefs et leaders religieux. Aussi, les jeunes se sentent exclus des opportunités économiques locales. La plupart de ceux qui ne sont pas issus des familles riches et « nobles » se sentent abandonnés, frustrés. Comme ils ont peu d'espace pour contester de façon pacifique cet ordre social, certains d'entre eux réagissent violemment soit à travers des actes individuels, soit en rejoignant des groupes de bandits ou de radicaux ; c) les pressions anthropiques sur les ressources naturelles dues aux activités de la population et nécessitant des solutions alternatives (initiatives vertes).

Denis de droits : la crise sécuritaire au Centre-Nord est devenue une véritable crise de protection notamment du fait des violations de droits humains répertoriées dans la région et commises sur des populations civiles. Suite au premier grand incident sécuritaire intervenu à Yirgou, les assaillants, qualifiés de « terroristes » par le gouvernement burkinabé, ont abattu six personnes, dont le chef du village très respecté et son fils et se sont ensuite repliés vers la province de Soum/région du Sahel. Les représailles qui s'en sont suivies ont occasionné plus d'une quarantaine de décès au sein de la communauté peulh, mais aussi des décès au sein de la communauté Mossi. En 2019, les incidents sécuritaires enregistrés au Centre-Nord ont fait 365 victimes¹⁵ dont le plus grand nombre enregistré dans la province du Sanmatenga. (Source : DRC-UNHCR Novembre 2019)¹⁶. De janvier à avril 2020, **712 cas de violations de droits ont été**

¹⁵ Source : base de données ACLED, <https://acleddata.com>.

¹⁶ Source : DRC-UNHCR Novembre 2019

enregistrés dans 10 communes de la région dont 39 cas d'atteintes à la liberté et à la sécurité, 413 cas d'atteinte à l'intégrité physique, 128 cas d'atteintes du droit à la vie, 95 cas de Violence Basée sur le Genre (VBG), 33 cas d'atteintes au droit à la propriété, 2 cas d'atteintes au droit des enfants et 2 violations graves commises à l'endroit des enfants. Les communes où on enregistre le plus de violations sont Barsalogo, Dablo, Kongoussi, Pensa et Kaya avec **91% des violations de droits**¹⁷. Il est à noter que la plupart de ces violations ont eu lieu dans les localités d'origine des PDI où lors de leur déplacement. Ces violations entraînent des traumatismes chez les victimes adultes et mineures. Les femmes et les enfants constituent la frange de la population la plus ayant plus besoin de protection, surtout contre les violences basées sur le genre.

De manière spécifique les violences sexuelles sont utilisées comme des moyens de représailles ou de dissuasion à l'encontre des femmes et des filles les contraignant ainsi aux déplacements. Même dans les localités d'accueil, elles ne sont pas - non plus à l'abri du spectre de la violence. Ayant la lourde responsabilité de pourvoir aux besoins de survie des ménages, elles subissent les violences sexuelles et physiques lors des déplacements en brousse pour la collecte du bois de chauffe, des corvées d'eau dans les puits éloignés des zones d'habitation, à la cueillette des fruits sauvages et la recherche de foin pour animaux destiné au commerce dont les revenus servent à satisfaire leurs besoins primaires du ménage. La détérioration du climat social et l'affaiblissement des cellules communautaires de protection accroît les actes de violences sexuelles même au sein des communautés à l'encontre des femmes et filles. Ces dernières ne se sentent en sécurité nulle part, augmentant ainsi leur niveau de crainte et de psychose. Or il est reconnu que la violence sexuelle remet en question le droit de tout individu de mener sa vie dans la dignité et elle représente une menace pour la paix, car « un viol est perçu comme une déclaration de guerre contre une communauté ». Elle constitue donc une menace pour la sécurité et la paix durable ainsi que la cohésion sociale du fait des traumatismes physiques et psychologiques qu'elle cause sur le long terme et dont les effets dévastateurs ne se limitent pas à la victime, mais à toute la communauté, compromettant gravement les efforts de paix et de cohésion sociale.

Par ailleurs, il convient de noter parmi les auteurs présumés de ces violations figurent les groupes armés non étatiques mais également des groupes d'autodéfense et des FDS.

Cohésion sociale et la COVID-19 : la pandémie de la COVID-19 a eu un impact sur la paix au Burkina Faso, y compris dans les zones à défi sécuritaire dont le Centre-Nord. On assiste en effet à :

Une érosion de la confiance entre les populations et l'administration, en particulier dans les zones à défis sécuritaires. Dès les premiers cas de la COVID-19, le Gouvernement a décrété indistinctement les mesures de privation sur l'ensemble du territoire alors que ces cas étaient enregistrés essentiellement dans la capitale Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. Les populations rurales estiment être punies pour une maladie « importée par les privilégiés » de Ouagadougou. Un parent d'élève de la région du Centre-Nord déclare : « voilà près d'une année que plus de 2.000 écoles primaires sont fermés à cause des attaques dans nos régions, nos enfants sont privés d'éducation pendant que la scolarité se déroule normalement à Ouagadougou et dans d'autres régions, pourquoi fermer les écoles de Kaya pour le Coronavirus de Ouagadougou ? ». Ce sentiment « d'iniquité » est perceptible dans les zones rurales confrontées aux problèmes de sécurité et où les mesures d'atténuation des impacts socioéconomiques mises en place par le Gouvernement sont perçues comme profitant essentiellement aux populations de la capitale et des grandes villes.

Une exacerbation des vulnérabilités, des inégalités sociales et affectation du vivre ensemble : les conditions de vie des populations sont très précaires dans les régions affectées par les conflits. Les fournitures de certains services sociaux, déjà en deçà du niveau requis, sont presque interrompues à l'apparition de la pandémie, de même que certaines activités de plusieurs projets de développement et de consolidation de la paix. De nombreuses familles n'ont pas été assistées par leurs frères, amis et connaissances lors des événements heureux ou malheureux tels que décès, baptêmes et mariages depuis l'apparition de la COVID-19. Or, ces événements réunissent les communautés et contribuent à renforcer

¹⁷ Source rapports monitoring de protection ICAHD International <https://data.unhcr.org>

la cohésion sociale. Dans ces conditions, la pandémie de la COVID-19 et ses impacts socioéconomiques ont ébranlé les mécanismes sociaux de solidarité et accentué les inégalités. Dans le même temps, les structures communautaires de prévention et gestion des conflits ne pouvaient être pleinement opérationnelles en raison de l'interdiction des regroupements et de mise en quarantaine des villes.

Des troubles sociaux dans plusieurs villes dont Kaya avec plusieurs manifestations de rues au mois de mai pour exiger la réouverture des marchés, la levée du couvre-feu ou une distribution plus équitable de l'aide du Gouvernement. Des conflits relativement contenus sont apparus au sein des organisations socio-professionnelles sur la répartition des aides accordées par l'Etat au titre des mesures de mitigation des impacts de la COVID-19.

La dégradation de la situation sécuritaire a entraîné une crise socio-économique déjà précaire dans le Centre-Nord. L'impact de la crise sécuritaire sur les économies locales a davantage fragilisé cette région où l'on assiste à une forte dégradation des moyens de subsistance et l'augmentation de la pauvreté multidimensionnelle.

Analyse des acteurs et leur rôle direct ou indirect dans la dynamique des conflits

Au niveau local et régional, il y a tout un ensemble de dispositifs communautaires et institutionnels qui sont en charge d'adresser les conflits, y compris les leaders traditionnels, religieux, les organisations communautaires de base, les services de sécurité, la Justice, etc. Tout ce dispositif, quand il est fonctionnel, a la charge de la gestion des conflits.

Les conflits sont inhérents à toute société humaine. Le défi est la manière dont cette société s'organise pour prévenir et gérer les conflits de manière pacifique, sans que cela affecte la cohésion sociale et sa capacité de résilience. Dans ce sens, quel que soit les efforts extérieurs du Gouvernement et des partenaires, on ne peut pas obtenir une paix durable sans une appropriation effective par les communautés elles-mêmes des mécanismes de prévention et de gestion des conflits.

Or selon l'étude sur les « *Mécanismes de prévention et de résolution des conflits locaux dans la région du Sahel* » menées dans le cadre du Projet PBF « *Gestion pacifique des conflits locaux* », les mécanismes traditionnels existent dans toutes les communautés et les populations les préfèrent plus que les mécanismes institutionnels de l'Etat. Cependant, dans un contexte de menaces sécuritaires et d'instrumentalisation des groupes armés, la cohésion sociale est durement éprouvée et les capacités locales de gestion des conflits et de protection sont affaiblies. C'est pourquoi, les interventions du projet seront basées sur l'analyse de l'efficacité de ces différents types de mécanismes, en vue d'identifier les voies et moyens permettant d'obtenir de meilleurs résultats en matière de prévention et de résolution des conflits.

Avec la crise de confiance, les forces de l'ordre présentes dans la zone, n'ont pas la crédibilité et le soutien de la population pour mener bien leur mission de sécurisation. On se retrouve ainsi dans un cercle vicieux de suspicion et de méfiance qui ne profite qu'aux groupes armés extrémistes. Il faut donc un travail endogène avec les communautés de la région Centre-Nord, sur la base d'un dialogue ouvert entre tous les acteurs locaux pour rebâtir la cohésion sociale et le vivre ensemble, y compris les populations déplacées. Cela passera par un diagnostic communautaire inclusif, afin d'identifier les menaces qui minent le vivre ensemble, y compris la stigmatisation, le repli identitaire, ainsi que tous les facteurs de conflits identifiés ci-dessus.

Cette crise et les rôles supposés que les différents leaders auraient joués ont affecté la crédibilité des leaders locaux. C'est pourquoi ce projet s'appuiera sur les femmes et les jeunes pour conduire ce dialogue communautaire de manière inclusive, élaborer des plans d'actions et engager l'ensemble des composantes de la société pour sa mise en œuvre.

Les acteurs de ces conflits sont essentiellement les communautés résidentes dans la région du Centre Nord, les éleveurs et les agriculteurs, les chefs coutumiers, traditionnels et religieux, les acteurs étatiques, les maires et les nouveaux agriculteurs (agrobusiness et citadins), les acteurs de la société civile et les forces de défense et de sécurité (FDS), composées de la police, de la gendarmerie, des forces armées, de la douane et des eaux et forêt. Un aperçu de leur implication dans les dynamiques des conflits se présente comme suit :

a) Les Communautés ethniques résidentes

La population résidente est en majorité rurale avec l'agriculture et l'élevage comme principales activités économiques. La surexploitation des ressources naturelles et leur dégradation rapide dans un contexte de forte croissance démographique et de changement climatique crée une compétition et une pression sur les ressources existantes. Cette situation rend la population résidente plus vulnérable, surtout aux conflits, d'où l'intérêt de leur implication dans la mise en place et la gestion des mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits, ainsi que dans la réduction des pressions anthropiques dues aux activités de la population à travers des solutions alternatives identifiées de manière participative et inclusive avec l'ensemble des communautés en présence (mossi, peule, fouslé).

b) Les personnes déplacées internes

L'insécurité a engendré un nombre important de déplacées internes dans la région du Centre Nord. Cette augmentation de la population au niveau des zones d'accueil engendre une pression additionnelle sur les ressources existantes, occasionnant ainsi des tensions entre les communautés de déplacés et les populations hôtes, d'où la nécessité de renforcer la cohabitation pacifique et la cohésion sociale.

c) Les éleveurs et les agriculteurs

L'agriculture et l'élevage sont les activités principales de l'ensemble de la population en milieu rural dans la région du Centre Nord. Cependant, les systèmes agricoles, agro-pastoraux et pastoraux ont connu des reconfigurations importantes, sous l'effet de changements institutionnels et socio-économiques. Les équilibres anciens entre activités agricoles et pastorales sont bouleversés par de nouvelles concurrences pour l'accès aux ressources naturelles (points d'eau, zones dédiées à la pâture, résidus de récolte, etc.) qui s'expriment de manière accrue entre agriculteurs et éleveurs. Par ailleurs, on constate que l'évolution des modes d'occupation de l'espace au sein des terroirs villageois se traduit par la mise à l'écart territoriale de l'élevage pastoral. Par conséquent, les conflits opposant des éleveurs et des agriculteurs sont de plus en plus récurrents et provoquent parfois d'importants dégâts matériels, parfois humains. Les mécanismes endogènes de gestion de ces conflits entre éleveurs et agriculteurs sont malheureusement détruits du fait de la crise sécuritaire et de la perte de confiance entre les acteurs. Pire, les conflits prennent parfois une dimension ethnique, opposant généralement des éleveurs peuls, à des cultivateurs qui sont généralement des mossis. Plusieurs facteurs sont en fait interconnectés dans la création de ces situations. En premier lieu, l'accroissement de la population à un rythme de 3% par an, l'accaparement de terres par des agro-entreprises, le développement de la culture de saison sèche, les impacts négatifs du changement climatique et la pollution des points d'eau par l'exploitation artisanale de l'or sont autant de facteurs poussant les cultivateurs à étendre leurs champs, entraînant l'occupation des aires de pâture et des abords des points d'eau ainsi que l'obstruction des pistes à bétail. Ceci pousse les éleveurs à laisser leur bétail divaguer dans des champs. Ensuite, les peuls sont souvent considérés – pas toujours à raison – comme des nomades, et donc des étrangers, par les agriculteurs qui se considèrent eux-mêmes comme autochtones. Un autre préjugé assez couramment cité parmi les agriculteurs est que les éleveurs, qui ont des animaux et donc un accès plus facile à des liquidités, seraient enclins à corrompre les autorités en cas de recours à ces dernières. Enfin, les textes de lois régissant le pastoralisme, la gestion de l'eau et la question foncière en milieu rural sont méconnus et mal appliqués aussi bien par les éleveurs que par les cultivateurs.

Les conflits jadis latents entre agriculteurs et éleveurs se sont exacerbés avec l'avènement de la crise sécuritaire du fait de l'arrivée massive des PDI dans les zones cibles. Pour prévenir ces conflits liés à l'accès à ces ressources naturelles, les activités du projet issues du développement des initiatives vertes qui seront développées d'une manière inclusive permettront aux différentes communautés d'accéder à ces ressources dans une bonne ambiance et dans le respect des différences afin d'apaiser les tensions et de ramener la cohésion sociale. Aussi, les initiatives vertes vont contribuer à l'intérêt général et avoir un réel impact local. Elles vont permettre le développement de modes de production plus durables en valorisant les savoir, les savoir-faire et les produits locaux, de soutenir le développement local et de créer des opportunités d'emplois

durables pour les plus vulnérables. Ceci contribuera à renforcer l'accès des jeunes vulnérables aux opportunités d'emploi, de les rendre moins violents et moins vulnérables à l'enrôlement par les groupes armés et contribuera à terme au renforcement de la cohésion sociale.

d) Les chefs coutumiers et traditionnels

Les mécanismes « traditionnels », peu ou pas institutionnalisés, semblent être privilégiés en premier recours pour gérer les conflits. A titre d'exemple, pour régler des disputes entre individus, de relativement faible intensité, c'est généralement la famille, des voisins ou des amis qui sont spontanément sollicités pour faire office de médiateurs. Dans les cas de conflits entre éleveurs et agriculteurs, quand les torts sont reconnus, une solution est trouvée directement entre les protagonistes, impliquant généralement une compensation versée à la personne lésée. Au niveau familial, un oncle ou la belle-mère peuvent être sollicités, mais rarement la mère qui n'a pas de pouvoir de décision. Elle agit plutôt dans l'ombre, de manière discrète. Ces mécanismes, qui ne sont aucunement institutionnalisés, semblent être les plus efficaces, dans le cadre de disputes d'individus, de faible intensité. Quand aucune solution n'est trouvée à ce niveau, alors ce sont généralement les « sages » qui sont sollicités : les chefs coutumiers, les forgerons ou les griots qui ont un rôle traditionnel très important, ou les leaders religieux. Ceux-là font également office de médiateurs, ils écoutent chaque partie et offrent des conseils. Les conflits ou les problèmes qui surviennent dans une communauté sont discutés entre ses membres sous « l'arbre à palabre ». Généralement, c'est le chef de village qui préside la palabre, mais la décision finale revient à un conseil formé des vieux (des sages) du village ou de la communauté. Cependant, les mécanismes endogènes de gestion pacifique des conflits ont tendance à s'effriter à cause de la perte de légitimité qui est imputable à la partialité supposée ou avérée des institutions traditionnelles en faveur des spéculateurs fonciers ; ce qui lèse les intérêts des couches vulnérables, notamment les jeunes, les femmes, les migrants, les transhumants, etc. Voilà autant de situations qui contribuent à mettre à mal la cohésion sociale et qui mériterait d'être renforcée.

e) Les acteurs étatiques

Lorsque les mécanismes traditionnels échouent, alors les mécanismes institutionnels et étatiques sont utilisés. Ils sont fortement critiqués et ne semblent pas efficaces. Au niveau local, les parties en conflit peuvent se tourner vers les autorités locales telles que la mairie, ainsi que vers le Conseil Villageois de Développement (CVD). Ce dernier fonctionne comme une assemblée générale du village et est censé être apolitique. Son rôle est de veiller à l'harmonisation des activités de développement mises en œuvre dans le village. Il peut aussi jouer un rôle dans la gestion des conflits en milieu rural, en particulier dans le cas de conflits fonciers. Les autorités locales peuvent agir à plusieurs niveaux dans la gestion des conflits : évaluation par un expert des torts et du dédommagement nécessaire dans les conflits agriculteurs-éleveurs ; mise en place d'un comité de gestion de crise. Cependant, ces processus sont jugés coûteux, les frais de déplacement de l'expert étant souvent aux frais des parties en conflit. Les institutions étatiques telles que les forces de l'ordre, les préfets et la Justice suscitent une certaine méfiance parmi les populations. La Justice est souvent perçue comme manquant d'indépendance vis-à-vis du pouvoir en place et, tout comme le reste de l'administration, comme très politisée. Dans les conflits éleveurs-agriculteurs, chaque groupe se sent lésé dans ce genre de processus : les éleveurs déclarent que si des cas vont en justice, ils ont perdu d'avance, ils n'obtiennent que rarement raison devant les autorités, tandis que les agriculteurs estiment que lesdites autorités seront corrompues par l'éleveur en cause.

f) Les acteurs de la société civile

Les organisations de la société civile font campagne pour une meilleure gouvernance et promeuvent la résolution pacifique des conflits. A l'image de la société d'où elles émanent, les organisations de la société civiles (organisations paysannes de producteurs, organisations des éleveurs, etc) sont elles-mêmes en compétition puisque certaines se sont professionnalisées pour défendre les intérêts de leurs membres, donc sont potentiellement des acteurs de conflits. Toutefois, elles prônent la non-violence et le dialogue intercommunautaire pour résoudre les conflits. Les associations religieuses par exemple organisent des caravanes de paix et créent des espaces de dialogue inter-religieux. Ainsi, la société civile dans sa pluralité pourrait jouer un rôle d'interpellation des acteurs et de médiation pour la résolution pacifique des conflits, la transparence et une culture de redevabilité.

Pourquoi est-il important de se concentrer sur cette thématique aujourd'hui ? Quelles sont les opportunités existantes ?

Le Burkina Faso fait face aujourd'hui à une superposition de crises qui nécessitent des actions urgentes et conjuguées en faveur de la cohésion sociale et la résilience des communautés : i) crise sécuritaire créée par les attaques régulières des groupes armés sur les forces de défense et de sécurité et les populations civiles ; ii) crise humanitaire avec 1,049,767 PDI dont la majorité ont trouvé refuge dans la région du Centre Nord ; iii) crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19 dans un contexte de précarité et de promiscuité de ces déplacées internes.

Le défi de la cohésion sociale, reste un enjeu majeur pour le pays et le Gouvernement en fait une priorité : i) la Cohésion Sociale a été ajoutée au mandant du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) qui est devenu depuis 2019 le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale (MTADC) ; ii) la Matrice d'actions prioritaires du PUS a fait de la cohésion sociale l'un de ses 4 axes prioritaires ; iii) le Gouvernement, en concertation avec l'ensemble des partenaires, vient de lancer le processus d'élaboration d'une Stratégie nationale de la Cohésion sociale et d'Architecture de Paix. Il y a une réelle opportunité d'une volonté politique forte de renforcer la cohésion sociale au Burkina Faso, en particulier dans les régions en crise.

Ce projet est donc une opportunité pour soutenir les efforts du Gouvernement et de ses partenaires dans la recherche de réponses graduées et intégrées aux différentes crises qui mettent à mal la stabilité du pays et vient proposer une initiative en adéquation avec l'axe 4 de la Matrice des Actions Prioritaires (MAP) dans une région durement impactée par ces crises. Le projet offrira une opportunité de soutenir les acteurs nationaux dans le processus d'élaboration de la stratégie de cohésion sociale. En outre, suite à la présentation de la MAP au PBC en mars 2020, de plus en plus de partenaires souhaitent soutenir les interventions dans ce domaine. L'Union européenne, à travers l'Instrument contribuant à la Stabilité et la Paix (IcSP) et la Banque mondiale dans le cadre du PRA « *Prevention and resilience allocation* » pourront porter les actions du projet à l'échelle.

Les PDI les plus exposés aux attaques des groupes armés sont les hommes (42%) suivi des garçons âgés de 13 à 17 ans (15%), les personnes âgées (13%) et les femmes (12%)¹⁸. Les hommes sont les principales victimes d'assassinats et enlèvements au point de s'enfuir de leurs villages ou de ne pas y passer la nuit pour ne pas s'exposer, laissant dans les villages femmes, enfants et personnes du troisième âge qui seraient moins ciblés par les groupes armés. Malheureusement, ce sentiment de non-ciblage des femmes aux exactions de groupes armés est l'une des causes de leur exposition car finalement ce sont les femmes déplacées qui sont envoyées vers les zones d'origine par leurs familles à la recherche de stock alimentaire ou de biens restés dans les greniers. Cette pratique fréquente dans les régions du Centre Nord expose davantage les femmes aux risques de violence et d'exploitation sexuelle sur le trajet, tels que les viols, mais également aux risques liés aux engins explosifs. Du fait de la destruction des systèmes de protection communautaires et étatiques, les femmes se retrouvent une fois déplacées dans une situation d'extrême vulnérabilité. En plus du déplacement forcé, plusieurs facteurs sont à la base de l'exposition accrue des femmes et des filles aux violences sexuelles et basées sur le genre, notamment la déconstruction sociale des ménages avec l'absence des hommes, l'absence de moyens de subsistance avec pour conséquence les abus et l'exploitation sexuelle comme le sexe pour la survie.

Le projet compte s'appuyer sur les femmes « acteur éprouvé le plus résilient » pour impulser des changements qualitatifs au niveau des mécanismes communautaires déjà existants dont les cellules mises en place pour la résolution des conflits dans les communautés, telles que les conseils de collectivités et les Conseils Villageois de Développement (CVD). Ces derniers fonctionnent comme une assemblée générale de village et censés être apolitiques et peuvent aussi jouer un rôle dans la gestion des conflits en milieu rural, en particulier dans le cas de conflits fonciers. Dans certains cas, la mairie organise des débats, des

¹⁸ CONASUR, tableau de bord Protection de février 2020.

instances de dialogue, des journées portes ouvertes afin d'établir une meilleure communication entre elle et ses administrés.

L'Initiative de Coopération et d'appui aux Actions Humanitaires et de Développement (ICAHD), partenaire de mise en œuvre de l'UNHCR, a complété au mois de mars 2020, une étude qui indique que plus de 254 cas nécessitant des réponses en termes de protection au sein des populations déplacées de la région dont 90% des victimes sont des femmes. Ces femmes sont souvent utilisées ensuite comme des esclaves sexuelles par leurs kidnappeurs. Le monitoring de protection permet de collecter des données sur les violations des droits humains dans la région, d'évaluer la cohabitation entre les différentes communautés en place, et d'analyser l'impact des activités prévues sur la cohésion sociale. De plus, les données collectées ont permis une meilleure analyse du contexte et un ciblage plus spécifique des bénéficiaires du projet. Dans ce contexte où les mouvements de populations continuent d'augmenter. Le monitoring de protection et l'ICAHD participent à cette dynamique au sein des communautés Mossi, Peul et Foulé.

*Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.*

Pour répondre à la crise, le Gouvernement a mis en place en 2017 le Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) qui vise à améliorer les conditions sécuritaires et à réduire la vulnérabilité de la population dans les régions du Sahel et du Nord. En raison de la détérioration continue de la situation sécuritaire et de l'expansion de l'insécurité vers d'autres zones du pays, le PUS a été élargi en 2019 et couvre désormais six régions : le Sahel, le Nord, le Centre-Nord, le Centre-Est, la Boucle de Mouhoun et l'Est. Dans cette logique, le Gouvernement a effectué en 2019, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), une évaluation pour la prévention et la consolidation de la paix (EPCP), afin de prévenir toute nouvelle escalade de la violence. Ce processus a abouti à l'élaboration d'une Matrice d'Actions Prioritaires (MAP) couvrant quatre axes : i) le renforcement de la sécurité et de l'Etat de droit ; ii) la gestion des urgences humanitaires et sociales ; iii) le renforcement de la présence de l'Etat et iv) la consolidation des bases de la cohésion sociale et la résilience des populations et des territoires. Présentée à la Commission de consolidation de la Paix le 5 mars 2020, la MAP constitue ainsi un cadre de mobilisation des efforts du Gouvernement et des Partenaires pour faire face à la situation dans les six régions dont le Centre-Nord, dans une approche de *Sustaining Peace*.

A ce titre, ce projet se veut catalytique et participe d'une volonté de s'inscrire pleinement dans l'esprit et les orientations stratégiques prioritaires, et leurs articulations au niveau local, tels que retenus par les autorités dans la MAP.

Il va également contribuer à la mise en œuvre des effets 1.1.1. et 1.1.2 de l'axe 1 du PNDES relatif à la démocratie, les droits humains, la justice et la paix, la sécurité et la protection civile.

S'alignant à la résolution 2050 ainsi que sur la volonté du pays à se doter d'une stratégie en matière de cohésion sociale, le projet vise à investir dans les jeunes et les femmes pour qu'ils puissent contribuer à la cohésion sociale et à la paix dans les régions du Centre-Nord. Le projet propose une réponse qui va agir d'une manière structurelle sur les dynamiques de cohésion sociale par la détermination et la mise en œuvre d'initiatives communautaires conjointes et innovantes.

*Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :*

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet d'Appui à la mobilisation des jeunes, acteurs de la	PBF : 118 903_PBF/IRF-315 : \$ 1 500 000	Cohésion sociale, mobilisation des jeunes	Complémentarité avec ce projet qui cible les jeunes de 18 – 35 ans, dans les

<i>cohésion sociale et la paix dans les régions du Centre-Nord et du Sahel</i> <i>Novembre 2019 – Mai 2021</i>			communes de Kaya et de Barsalogo.
Projet d'appui à la consolidation de la paix et la cohésion sociale dans la région du Centre-Nord <i>Décembre 2019 – Juin 2021</i>	PBF <i>PBF/IRF-331 : \$827,444</i>	Consolidation de la paix, cohésion sociale	Complémentarité géographique et thématique avec ce projet

La région du Centre-Nord compte vingt-huit (28) communes et l'ensemble des initiatives susmentionnées ne couvre pas toutes les communes de la région. Le projet va construire sur les bonnes expériences et les leçons apprises des autres projets, afin de renforcer les synergies et éviter les doublons.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

Une brève description du contenu du projet – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section I (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

Le projet de « **Renforcement de la cohésion sociale dans le la région du Centre-Nord** » a été initié dans le but de contribuer à l'édification de la paix dans cette région. Il mettra l'accent sur l'amélioration de l'efficacité des mécanismes endogènes de prévention, médiation, et résolution pacifique des conflits, ainsi que sur l'établissement de mécanismes endogènes de promotion des droits humains et de protection. Aussi un accent sera mis sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour proposer des alternatives aux messages contre la radicalisation et l'enrôlement des jeunes.

S'alignant aux résolutions 2250 et 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies, il s'appuiera sur les femmes et les jeunes pour conduire des dialogues communautaires de manière inclusive, élaborer des plans d'actions et engager l'ensemble des composantes de la société pour sa mise en œuvre dans les communes ciblées de la région du Centre-Nord.

Deux résultats stratégiques sont attendus du projet :

- **Résultat stratégique 1 : Les communautés ont développé des systèmes inclusifs de gestion des ressources naturelles et résolvent leurs conflits de manière pacifique.**
- **Résultat stratégique 2 : Les violations des droits de l'homme et violences basées sur le genre diminuent de manière significative grâce à un système d'alerte précoce et un système communautaire de suivi et de prévention**

L'action visera à changer le paradigme par l'action des jeunes et des femmes dont la contribution peut améliorer les liens entre les groupes sociaux afin de relever les défis de paix, de sécurité et de cohésion sociale qui se posent aussi bien à l'Etat qu'aux populations.

2.1. Théorie du changement

*Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.*

(Note : Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion

conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

La théorie de changement qui sous-entend ce projet s'articule comme suit :

Si les capacités des communautés, leaders communautaires et autorités locales en matière de micro-planification, suivi et mitigation des risques et résolution pacifique des conflits sont améliorées ;

Si les communautés locales participent activement et de manière concertée à la gestion des ressources naturelles, y compris à travers l'établissement de systèmes d'accès inclusif aux ressources naturelles et aux infrastructures rurales et la mise en œuvre d'initiatives vertes pour renforcer la confiance et la cohésion sociale ;

Si le respect des droits de l'homme est assuré et que la violence intercommunautaire et l'insécurité diminuent ;

Alors, les diverses communautés en présence (Peul, Mossi, Foulé et PDI) pourront renforcer les liens sociaux qui les unissent, rechercher des solutions répondant à l'impératif du vivre ensemble dans le Centre-Nord, promouvoir le respect des droits humains, lutter contre les violences basées sur le genre et résoudre de manière pacifique leurs conflits.

Ainsi, les populations vivront dans une société paisible, géreront leurs différends de manière pacifique et feront la promotion du vivre ensemble en respectant les droits des uns et des autres,

Parce que les communautés seront plus résilientes aux facteurs qui menacent la paix tels que la stigmatisation et seront engagées dans un processus inclusif et continu de promotion de la cohésion sociale.

2.2. Cadre des résultats du projet

Cadre des résultats du projet, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

Les principaux produits et activités qui y concourent à la réalisation des résultats sont les suivantes :

Résultat stratégique 1 : Les communautés ont développé des systèmes inclusifs de gestion des ressources naturelles et résolvent leurs conflits de manière pacifique

Quatre produits permettent d'atteindre ce résultat. Ce sont :

Produit 1.1. Les communautés des zones ciblées développent de manière participative et inclusive des initiatives vertes sur base d'un accès partagé aux ressources naturelles

Le croît démographique consécutif aux déplacements de population dans les zones cibles du projet augmente la densité de la population dans ces zones et entraîne de ce fait, une diminution de la superficie de la terre cultivable par individu et une pression sur les ressources naturelles existantes. Leur surexploitation et dégradation rapide sont sources de tensions sociales et de conflits intercommunautaires du fait de l'exacerbation de la concurrence pour leur utilisation et exploitation. La nécessité de solutions alternatives devient donc une nécessité, d'où le recours au développement des initiatives vertes dans la présente proposition. Il s'agit de fournir aux bénéficiaires des connaissances sur les bonnes pratiques environnementales basées sur un accès équitable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles. Elles seront développées de façon inclusive et participative avec l'ensemble des communautés en présence dans la zone d'intervention et garantiront un accès équitable à ces ressources. Elles contribueront à termes, non seulement à assurer une bonne gestion des ressources naturelles, mais aussi à apaiser les tensions intercommunautaires. Les principales activités qui seront mises en œuvre pour obtenir ce produit sont les suivantes :

Activité 1.1.1: Formation des comités consultatifs en partenariat avec les autorités locales incluant PDI par village / communauté pour identifier les besoins prioritaires dont la prise en charge permettrait de diminuer la pression exercée sur les ressources naturelles En partenariat avec les leaders communautaires et étatiques, des comités mixtes consultatifs comprenant des personnes issues des populations déplacées et des populations hôtes seront mis en place dans les communes ciblées. Les membres seront issus des villages de ces communes. Ils seront formés sur les approches participatives d'analyse des facteurs de conflits, y compris les alternatives pour diminuer les pressions sur les ressources naturelles dans leurs communautés, ainsi que l'élaboration de plans d'action communaux. Les plans d'action élaborés seront appuyés dans leur mise en œuvre.

Activité 1.1.2: Facilitation du développement d'une liste d'initiatives vertes à financer / appuyer par le projet pour diminuer les pressions sur les ressources naturelles

Au niveau de chaque village, il sera établi une liste d'initiatives vertes. Les membres des comités consultatifs se retrouveront en atelier au niveau de chaque commune pour la validation de la liste finale des initiatives vertes par commune et sur la base des besoins prioritaires identifiés. L'établissement de la liste des initiatives vertes à financer devrait se faire donc dans le cadre d'un processus d'ingénierie sociale permettant d'identifier les bénéficiaires potentiels.

Activité 1.1.3: Mise en œuvre et facilitation de la réalisation des initiatives vertes par les communautés

Les initiatives vertes retenues recevront un financement pour leur mise en œuvre. Ces initiatives seront mises en œuvre de façon participative et inclusive avec l'ensemble des communautés de sorte à ce qu'elles soient accessibles et bénéfiques à tous. Elles feront l'objet de documentation et de partage, ainsi que de plaidoyer pour un passage à l'échelle pour celles réussies.

Activité 1.1.4: Appuyer l'élaboration et l'application de plans pluriannuels de renforcement des capacités des promoteurs des initiatives vertes

A cet effet, des bénéficiaires des initiatives vertes seront identifiés au niveau des communes ciblées et verront leurs capacités renforcées pour le développement et la mise en œuvre des plans pluriannuels, ainsi que le suivi des initiatives vertes. Ces bénéficiaires seront soutenus dans la mise en œuvre de leurs initiatives, suivis et les résultats obtenus seront documentés. Les résultats seront utilisés pour le plaidoyer en vue de la prise en compte des initiatives réussies dans les plans communaux et régionaux de développement.

Activité 1.1.5 : Promotion de systèmes inclusifs d'accès aux ressources naturelles et aux infrastructures rurales.

L'accès aux ressources naturelles et des infrastructures rurales est une source importante de croissance économique, d'amélioration de cadre de vie des populations. Toutes les couches sociales devraient donc pouvoir en bénéficier sans distinction aucune afin d'éviter toute forme de frustration qui viendrait inhiber les efforts engagés pour la culture de la cohésion sociale. C'est de cette manière, que l'on pourra assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et une adaptation judicieuse des économies locales aux aléas climatiques, développer des infrastructures rurales pour la valorisation optimale des ressources en terres et en eau et apporter plus de valeur ajoutée aux produits locaux. Cette vision sera partagée avec toutes les parties prenantes par l'équipe projet qui au quotidien veillera à ce que cela soit une réalité au sein des communautés.

Produit 1.2. Les capacités des communautés en gestion locale des ressources naturelles sont améliorées

La stratégie proposée dans le présent projet est destinée, à travers une approche participative à améliorer la gestion des ressources locales naturelles. Elle s'appuie sur les communautés elles-mêmes en tant qu'utilisatrices importantes de ces ressources naturelles, mais aussi en tant qu'actrices affectées et ou impliquées dans les conflits liés aux ressources naturelles tandis qu'elles peuvent contribuer à les résoudre

ou les exacerber. Les principales activités qui seront mises en œuvre pour obtenir ce produit sont les suivantes :

Activité 1.2.1: Identification de façon participative des points focaux, incluant les femmes et jeunes filles, dans chacune des communautés pour appuyer et renforcer les structures locales de gestion des ressources naturelles

En raison des rôles et responsabilités différenciés selon le genre, les femmes ont des perspectives et des besoins différents de ceux des hommes, et peuvent ainsi offrir une analyse et des solutions différentes quant à la gestion des ressources naturelles. Leur participation aux mécanismes formels et traditionnels (Commission foncière villageoise, Commission de Conciliation Foncière Villageoise, Conseil villageois de développement) de gestion des ressources et des conflits reste remarquablement faible, alors qu'elles jouent un rôle important dans la production et au sein de leur famille. Ainsi, avec l'appui des comités mixtes consultatifs et des partenaires de mise en œuvre, il sera identifié par commune des points focaux femmes et jeunes filles pour assurer le leadership dans la gestion des ressources naturelles. Elles seront issues des différentes communautés en présence et le choix se fera sur la base de critères consensuels définis et validés par les communautés elles-mêmes.

Activité 1.2.2: Elaboration des plans de renforcement des capacités et organisation des ateliers de formations en gestion des ressources naturelles pour les points focaux communautaires et les autorités locales

Pour faciliter la mission assignée aux points focaux, des ateliers de renforcement de leurs capacités sur la gestion des ressources naturelles seront organisés. Pour ce faire, le plan de renforcement des capacités élaboré à cet effet, sera déroulé. Les autorités locales y prendront aussi part en vue d'harmoniser les compréhensions. Des modules de formation adaptés seront utilisés à cet effet.

Activité 1.2.3: Sensibilisation des populations des 5 communes sur les mécanismes de gestion des ressources naturelles adoptés

En partenariat avec les autorités locales, des séances de sensibilisation seront réalisées sur les mécanismes de gestion des ressources naturelles adoptés. Pour ce faire des outils de sensibilisation seront élaborés et 5 volontaires communautaires des Nations Unies mis à contribution pour la réalisation de 480 séances de sensibilisation.

Produit 1.3 : Les communautés sont outillées pour lutter contre la stigmatisation et les rumeurs

Les principales activités qui seront mises en œuvre pour obtenir ce produit sont les suivantes :

Activité 1.3.1: Surveillance et analyse des alertes sur les préjugés véhiculés dans l'opinion publique et alimentant la stigmatisation En partenariat avec les comités mixtes consultatifs, il sera mis en place un réseau communautaire d'alerte précoce en vue de la surveillance et de la notification des rumeurs, stigmatisations et discours de haine. Ce réseau sera constitué de moniteurs communautaires identifiés à cet effet et sur la base de critères consensuels validés par les communautés. Ces acteurs communautaires verront leurs capacités renforcées sur la collecte des données, l'analyse des tendances et la production des rapports d'analyse. Les informations ainsi obtenues permettront, non seulement de prendre des mesures correctrices d'atténuation des rumeurs/stigmatisation, mais aussi de mesurer l'impact des interventions mises en œuvre.

Activité 1.3.2: Identification des causes profondes et analyse des moteurs de conflits localisés et des parties prenantes du processus de stigmatisation

Sur la base des rapports d'analyse des tendances fournis par les moniteurs communautaires, une analyse plus approfondie de causes profondes et motrices des discours de haine/stigmatisation sera réalisée. Elle impliquera les comités mixtes consultatifs, les moniteurs communautaires, les leaders communautaires et autorités locales. Cette analyse permettra d'identifier des solutions locales et permettront de mieux cibler les interventions et de mettre à jour les plans d'action communaux de renforcement de la cohésion sociale.

Activité 1.3.3: Travail avec les réseaux traditionnels de communication pour lutter contre les discours de haine et promouvoir les valeurs de tolérance, non-discrimination et cohésion sociale

Les réseaux traditionnels de communication verront leurs capacités renforcées pour la diffusion de message prônant la paix, la tolérance et le vivre-ensemble. Aussi, les radios locales diffuseront des messages et animeront des émissions sur les thématiques de tolérance, de non-discrimination et de cohésion sociale. Les leaders des communicateurs traditionnels seront mis à contribution sur l'animation des émissions radio.

1.3.4: Organisation des activités culturelles promouvant le respect des droits de l'homme, la non-discrimination, la tolérance, la compréhension des autres cultures et religions et l'égalité des genres.

En vue de promouvoir le respect des droits de l'homme, la non-discrimination, la tolérance, la compréhension des autres cultures et religions et l'égalité des genres au niveau de la zone d'intervention du projet, une journée culturelle sur le vivre ensemble sera organisée dans chaque commune et impliquera toutes les communautés en présence. Elle sera l'occasion d'échanges et de partages entre différentes communautés et renforcement l'esprit du dialogue, voix incontournable pour la paix et le développement.

Produit 1.4. Les liens socioculturels et économiques entre les communautés des villages des communes ciblées sont renforcés pour une consolidation de la paix à travers la réalisation participative et inclusive de projets d'intérêt commun

Il s'agit de renforcer l'engagement et la participation communautaire à travers la mobilisation des femmes, jeunes filles et jeunes garçons issues des communautés en présence pour la réalisation et la diffusion de messages de paix, mais aussi pour la réalisation de travaux d'intérêt communs. Les travaux à réaliser pourraient consister à l'aménagement des routes pour faciliter le transport, l'aménagement des dépotoirs anarchiques d'ordures et la viabilisation des sites, le ramassage d'ordures, le reboisement des espaces publics etc. Ils seront identifiés par commune avec l'implication des comités mixtes consultatifs. Les jeunes, les femmes et jeunes filles qui participeront à ces actions citoyennes bénéficieront de formations et d'encadrement qui leur permettront plus tard de monter et mettre en œuvre leurs propres projets de renforcement de la cohésion sociale. Les principales activités qui seront mises en œuvre pour obtenir ce produit sont les suivantes :

1.4.1: Identification et formation de 500 femmes et jeunes filles sur les compétences de vie courante, les droits humains, les valeurs universelles de paix, y compris les violences basées sur le genre et l'entrepreneuriat social

En partenariat avec les autorités locales et les comités mixtes consultatifs et sur la base de critères consensuels validés par les communautés, il sera procédé à l'identification et à la formation de 500 femmes et jeunes filles sur les compétences de vie courante, les droits humains, les valeurs universelles de paix, y compris les violences basées sur le genre et l'entrepreneuriat social. Ces formations faciliteront le leadership des femmes et jeunes filles dans la conduite des activités de prévention à la VBG et l'atténuation des risques.

1.4.2: Soutien à la mise en place et le renforcement d'un réseau de 100 femmes et jeunes filles ambassadrices pour la paix choisis parmi les 500 femmes et jeunes filles formées

En vue d'assurer la pérennité des acquis du projet, des ambassadrices de la paix au nombre de 100 seront identifiées dans les 5 communes et sur la base de critères qui seront définis avec l'implication de tous les acteurs en présence. Ces ambassadrices seront installées officiellement et mises en réseau afin de faciliter les échanges entre elles. Ce réseau sera représenté au sein des instances de décision existantes et portera la voix des jeunes sur les questions de consolidation de la paix.

Activité 1.4.3: Appui aux sessions d'identification de projets d'intérêt commun susceptibles de renforcer le ciment de la cohésion sociale et améliorer les conditions de vie des populations résidentes et déplacées (Eau, assainissement, préservation de l'environnement, etc.)

Sur la base des projets identifiés par village, il sera organisé au niveau de chaque commune des sessions de validation des projets qui devront recevoir un financement pour leur mise en œuvre. Le choix se fera en fonction de critères qui seront définis et validés par les comités de sélection par commune et qui devraient

connaître la participation des autorités locales, des leaders communautaires et des membres des comités mixtes consultatifs.

Activité 1.4.4: Appui à la réalisation des travaux d'intérêt commun initiés par les ambassadrices de la paix en partenariat avec les collectivités locales

Les projets retenus recevront un financement pour leur mise en œuvre sur la base de l'enveloppe prévue à cet effet. Ces projets mettront un accent particulier sur l'autonomisation des filles, leur autodétermination et le renforcement de leur engagement à lutter contre les VBG et feront l'objet de suivi et les résultats partagés à l'ensemble des acteurs.

Activité 1.4.5: Appui aux jeunes filles et garçons pour l'élaboration et la diffusion des messages clés sur la paix, la cohésion sociale, y compris la prévention de la VBG et la lutte contre la COVID-19, le dialogue intergénérationnel à travers les réseaux sociaux et au cours des travaux d'intérêt commun

Cent (100) jeunes filles et jeunes garçons seront identifiés sur la base de critères et formés sur les techniques d'élaboration et de diffusion de message audio-visuel clé sur la paix, à l'utilisation rationnelle des réseaux sociaux, en détection de Fake news. Ils contribueront ainsi à lutter contre les rumeurs et la stigmatisation.

Résultat stratégique 2 : Les violations des droits humains et violences basées sur le genre diminuent de manière significative grâce à un système d'alerte précoce et un système communautaire de suivi et de prévention

Quatre produits permettent d'atteindre ce résultat. Ce sont :

Produit 2.1 : Le système de monitoring des droits humains et d'alerte précoce sur les tensions intercommunautaires mis en place dans les 5 communes cibles permet d'identifier, de prévenir des tensions intercommunautaires, de documenter des cas de violations de droits, et de référer les cas individuels et collectifs aux prestataires de service compétents.

Il s'agit de mettre en place un réseau communautaire constitué des femmes et filles, leaders communautaires et religieux sensibles aux conflits, afin qu'ils soient des personnes sur qui s'appuyer de façon durable dans l'identification et la prévention des situations conflictuelles et de violation de droits humains. Le choix des membres se fera sur la base de critères qui seront définis et validés en Assemblée Générale.

Activité 2.1.1 : Renforcement des capacités des autorités locales/communautés en matière de collecte et d'analyse de données sur les cas de violations des droits humains.

Pour que le système de monitoring des droits humains et d'alerte précoce soit effectivement opérationnel, les 150 membres du réseau communautaire y compris les autorités locales seront capacités sur techniques de collecte, vérification et traitement des données sur les violations de droits individuels et collectifs et sur l'analyse de l'environnement de protection.

Activité 2.1.2 : Appui à l'élaboration de rapports d'analyse et notes de plaidoyer visant une réponse effective aux problématiques de protection identifiées.

Sur la base des données collectées lors des activités de monitoring, au moins, un rapport d'analyse et une note de plaidoyer seront élaborés par trimestre au niveau de chaque commune cible. Cela permettra de mieux identifier les problématiques de protection et de les adresser en conséquence. A cet effet, des outils de collecte de données seront élaborés.

Activité 2.1.3 : Mise en place des mécanismes de veille y compris sur les VBG et d'alerte précoce sur les tensions intercommunautaires.

Il sera mis en place dans chaque localité concernée, un comité de veille constitué des membres du réseau communautaire. En plus d'assurer une certaine proximité avec les populations bénéficiaires, ce mécanisme permettra de recueillir, de régler et de traiter les questions et plaintes en matière de violations de droits et aussi d'exploiter la rétro-information provenant des populations pour répondre à leurs besoins en temps

opportun. Le déplacement des populations de certains villages cibles du projet n'a pas permis de mettre en place tous les comités de protection ainsi que les relais communautaires à temps. Ainsi, 30 comités et 90 relais communautaires ont été identifiés et formés en septembre 2022. Ces comités et relais faisant partie du réseau communautaire auront à travers l'extension, un temps pour faire fonctionner le mécanisme avant la fin du projet dans les localités d'accueil où ils ont été identifiés.

Activité 2.1.4 : Mise en place d'un mécanisme de documentation des plaintes et suivi des plaintes avec les communautés et les autorités locales.

Le comité de veille reçoit les plaintes/inquiétudes des bénéficiaires, documente la plainte en collaboration avec les autorités locales et décide des mesures de suivi à prendre. À ce titre, des boîtes à idées/plaintes seront installées dans les communautés où les bénéficiaires peuvent déposer des idées/plaintes anonymes formulées par écrit en français ou en langue locale. Des plages horaires seront indiquées pour les personnes qui désirent faire part directement de leurs inquiétudes, idées et plainte à un membre du comité de veille. Il sera également mis à la disposition des populations, un numéro de téléphone où elles peuvent appeler pour déposer une plainte anonyme.

Activité 2.1.5 : Renforcement du partenariat avec la police, les autorités locales, les réseaux nationaux et locaux de défense des droits humains pour les investigations sur les cas référés.

Dans la région du Centre-Nord, le volet judiciaire constitue le maillon faible dans la prise en charge holistique des VBG. C'est pourquoi, il est plus que nécessaire de renforcer le partenariat avec les acteurs de la sécurité et de la justice sur la gestion des cas de VBG. Cela devrait contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge d'une part, et d'être régulièrement informés sur la situation des VBG ainsi qu'une meilleure compréhension des besoins en matière de sécurité et de protection tels qu'exprimés par les populations d'autre part. C'est aussi pour le secteur de la sécurité, une opportunité d'examiner, conformément à ses prérogatives légales, la manière la plus efficace d'adresser ces besoins, et bien entendu en collaboration avec les autorités locales et les communautés. Pour ce faire, le projet entend renforcer leurs capacités matérielles en vue de la mise en place d'une alliance avec les réseaux de défenses de droits humains pour le suivi des cas de violations de droits.

Activité 2.1.6 : Mise en place des équipes mobiles pour l'identification, l'assistance et le suivi des personnes survivantes de VBG.

Aujourd'hui, nous assistons à un retard dans la prise en charge des survivant-e-s du fait de la non-disponibilité et/ou de l'inaccessibilité de certains services de prise en charge. Cet état de fait constitue un second drame pour les survivant-e-s de viol qui sont davantage exposés aux risques de grossesse et de VIH/IST. C'est à ce titre que 3 équipes mobiles seront déployées au quotidien dans les zones d'intervention du projet afin d'assurer l'identification, l'assistance et le suivi des personnes survivantes de VBG et permettre une prise en charge adéquate et holistique.

Activité 2.1.7 : Mise en place des relais communautaires et des comités de protection à parité égale et composés des membres de toutes les communautés en présence.

En partenariat avec les leaders communautaires et les autorités locales, des acteurs communautaires seront identifiés pour assurer la mise en œuvre des activités de prévention et de suivi communautaire des activités en lien avec la protection. Pour ce faire 180 relais communautaires et 30 comités de protection composés de 6 membres chacun seront mis en place.

Activité 2.1.8 : Renforcement des capacités des comités de protection aux droits humains, au droit des réfugiés et aux techniques de sensibilisation de proximité.

Pour faciliter la mission des comités de protection et des relais communautaires, des sessions de renforcement de capacités seront organisées à leur profit sur les droits humains, le droit des réfugiés et sur les techniques de sensibilisation de proximité. Des modules de formation adaptés seront utilisés à cet effet.

Produit 2.2. Les hommes et femmes déplacés internes et résidents, y compris les jeunes, à parité égale, issus des communautés des 5 communes ciblées, mettent en œuvre des campagnes de promotion de la paix, de la cohésion sociale, des droits humains, de la lutte contre les violences basées sur le genre dans 60 villages issus des 5 communes ciblées

Aujourd'hui, plusieurs dynamiques se rejoignent et contribuent à exacerber les tensions entre les communautés si bien que le vivre ensemble est mis en mal. Pour changer la donne, il faut impérativement opérer par une approche de transformation progressive des relations entre les différentes communautés ethniques pour recoudre le tissu social ensemble. C'est pourquoi, la mise en œuvre des campagnes en lien avec le renforcement de la cohésion sociale et de la lutte contre les violations des droits humains y compris les violences basées sur le genre est désormais une priorité dans la région du Centre-Nord. Pour y parvenir, l'inclusion et la participation de toutes les couches sociales c'est-à-dire, les hommes et femmes déplacés internes et résidents, y compris les jeunes est une condition sine qua non.

Les principales activités qui seront mises en œuvre pour obtenir ce produit sont les suivantes :

Activité 2.2.1 : Identification des relais communautaires (180) et comité de protection dans 60 villages et renforcer leurs capacités sur la promotion de la paix et de la cohésion sociale, les droits humains et la lutte contre les VBG.

Dans l'optique d'assurer la mise en œuvre des activités de prévention et de suivi communautaire, des acteurs communautaires seront identifiés et capacités. En effet, 330 personnes ressources seront identifiées au niveau communautaire y compris des membres de conseil villageois de développement participeront pour la mise en place de 30 comités de protection composé de 180 membres pour les 60 villages. Parmi eux, 180 serviront de relais communautaires. Leur identification se fera en partenariat avec les leaders communautaires et les autorités locales.

Activité 2.2.2 : Organisation des séances de sensibilisation au niveau communautaire sur la promotion de la paix et de la cohésion sociale, les droits humains, et la lutte contre les VBG

La mission principale des membres des réseaux communautaires sera d'organiser et d'animer régulièrement des séances de sensibilisation au sein de la population hôte et des PDI sur les thématiques en lien avec la cohésion sociale, les droits humains et les VBG. Pour ce faire, ils bénéficieront d'outils de sensibilisation, d'un accompagnement technique et d'une prime de motivation.

Le déplacement des populations de certains villages cibles du projet n'a pas permis de mettre en place tous les comités de protection ainsi que les relais communautaires à temps. Ainsi, 30 comités et 90 relais communautaires ont été identifiés et formés en septembre 2022. Ces comités et relais faisant partie du réseau communautaire auront à travers l'extension, un temps pour réaliser des séances de sensibilisation au niveau communautaire sur la promotion de la paix et de la cohésion sociale, les droits humains, et la lutte contre les VBG avant la fin du projet dans les localités d'accueil où ils ont été identifiés.

Activité 2.2.3 : Appui aux émissions de débats radiophoniques sur la protection des droits des communautés

Les 5 communes cibles du projet sont couvertes par des radios locales. En outre, la radio constitue la principale source d'information des populations cibles. Dans ce contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, elle constitue également une véritable alternative aux activités de sensibilisation de proximité et d'éveil des consciences. Ainsi, une émission débat radiophonique sera organisée une fois par mois. Le choix des thèmes sera fait sur la base des tendances observées lors des activités de monitoring de protection et jugés pertinents. Dans le but d'assurer une bonne audience, un partenariat sera établi avec 15 radios communautaires de la région du Centre-Nord.

Activité 2.2.4 : Réalisation des actions de plaidoyer auprès des acteurs étatiques pour la protection des droits humains

Assurer la pérennité des acquis du projet est un des objectifs visés par le présent projet. Ainsi, le projet prévoit mettre en place une plateforme de plaidoyer au niveau communautaire et qui sera animée par les communautés elles-mêmes ou à travers une alliance avec les OSC. Chaque localité couverte par le projet aura sa plateforme pour discuter des questions de droits humains. A termes, 360 personnes issues du réseau communautaire mis en place dans le cadre du projet seront formées pour réaliser des actions de plaidoyer en faveur de la protection des droits humains.

Activité 2.2.5 : Elaboration et diffusion des messages clés sur la cohabitation pacifique à travers différents supports et canaux

Dans un contexte de fracture sociale, l'utilisation de messages non adaptés peut créer un effet pervers et nuire davantage à la cohésion sociale. Il en est de même pour des supports et des canaux de diffusion non adaptés. C'est pourquoi, en matière de communication, il est toujours préférable de s'attacher des services de professionnels du métier. Ainsi, un partenariat sera signé avec une structure reconnue comme telle pour la production et la diffusion radiophonique de messages de paix et de coexistence pacifique ainsi que de messages d'informations pour lutter contre les rumeurs dans 15 radios communautaires du Centre-Nord. Les messages seront traduits en français, Mooré et fulfulde qui sont les principales langues parlées dans la région.

Activité 2.2.6 : Soutien aux membres des comités, financièrement et à travers des coopératives

Il s'agit ici, d'assurer aux membres des comités de protection une certaine autonomie financière afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités même après le projet. Pour ce faire, le projet travaillera à la mise en place d'une coopérative constituée de ces acteurs communautaires en vue de les accompagner à travers des activités génératrices de revenus.

Produit 2.3 : Les acteurs étatiques et les leaders communautaires au niveau des 5 communes ciblées en coordination avec les organisations de défense de droits humains, les femmes et filles déplacées internes et résidentes, identifient et mettent en œuvre des interventions prioritaires favorables à la protection des membres de leurs communautés

La crise sécuritaire au Centre-Nord est devenue une véritable crise de protection notamment du fait des violations de droits humains répertoriées dans la région et commises sur des populations civiles. De nombreux incidents liés aux violations de droits notamment les cas d'atteintes à la liberté et à la sécurité, les cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique, aux violences basées sur le genre et les cas d'atteintes au droit à la propriété et les violations graves commises à l'endroit des enfants. Il s'avère impérieux de réunir les différents acteurs pour une synergie d'actions en vue de promouvoir la protection des membres des différentes communautés.

Les principales activités qui seront mises en œuvre pour obtenir ce produit sont les suivantes :

Activité 2.3.1: Renforcement des capacités des acteurs étatiques et des leaders communautaires sur les droits humains et leur rôle dans la protection des déplacées internes

Les droits humains ne valent que s'ils sont exercés et connus de tous. C'est ainsi que dans le cadre du projet et en partenariat avec les organisations de défense des droits humains, les acteurs étatiques et les leaders communautaires vont bénéficier d'un renforcement de capacités sur les droits humains et leurs rôles dans la protection des déplacés internes. Il s'agira d'outiller ces acteurs sur un ensemble de valeurs qui garantissent le respect de la dignité et de l'égalité.

Activité 2.3.2: Mise en place d'une plateforme communale de dialogue et de concertation entre les communautés et les autorités locales (dans 5 communes) et une plateforme au niveau régional pour un partage d'expérience par les 5 communes

Afin de renforcer le dialogue et la concertation entre les communautés et les autorités locales, une plateforme communale et régionale seront mises en place pour servir de cadre de bilan de mise en œuvre des actions de paix et de promotion des droits humains. Ces rencontres seront l'occasion d'échanger sur les

difficultés rencontrées et aussi de formuler des recommandations en vue de promouvoir d'avantage la protection et la défense des droits des communautés.

Activité 2.3.3 : Renforcement technique et matériel des services de prise en charge des personnes à besoins spécifiques et des victimes de violations de droits

La faiblesse des capacités techniques et matériel des services de prise en charge (psychosociale, sanitaire, judiciaire et juridique) des personnes à besoins spécifiques et des victimes de violations de droits est un fait dans la région du Centre-Nord. Dans le but d'améliorer la qualité de cette prise en charge, le projet prévoit un accompagnement substantiel en termes de renforcement de capacités techniques et matériel au profit des services concernés.

Produit 2.4. Les survivant-e-s de violences basées sur le genre dans les 5 communes ciblées bénéficient d'une prise en charge holistique.

La crise sécuritaire dans la région du Centre Nord a contribué à augmenter les incidents liés aux violences basées sur le genre. Tous les types de violences basées sur le genre sont rencontrés. Malheureusement bon nombre des cas ne bénéficient pas d'une prise en charge adéquate et holistique du fait de la faible capacité des services de prise en charge mais aussi du fait du silence des survivant-e-s.

C'est dans ce sens que le projet contribuera d'une part à la prévention des VBG, ainsi que l'atténuation des risques et d'autre part à assurer une réponse adéquate aux survivantes à l'amélioration de la prise en charge.

Les principales activités qui seront mises en œuvre pour obtenir ce produit sont les suivantes :

Activité 2.4.1 : Mettre en œuvre des activités de prévention à travers la promotion de la masculinité positive et des droits des femmes et des filles, la diffusion des mesures d'atténuation de risques.

A travers des activités de promotion de la masculinité positive, des hommes sensibles à la violence faite aux femmes et aux filles seront identifiés et formés sur la masculinité positive. Ces derniers auront pour tâche avec l'appui des leaders coutumiers et religieux de sensibiliser les hommes et les garçons à prendre une part active pour atténuer les violences faites aux femmes et aux filles, en agissant comme des alliés. A travers ces activités, les hommes développent des comportements reflétant la masculinité positive et la promotion des droits humains y compris la sécurité et le bien-être des femmes dans leurs foyers et dans leur communauté.

En outre, des relais communautaires composés majoritairement de femmes seront formés sur la thématique de la violence basée sur le genre : la prévention et l'atténuation des risques. Ces relais auront pour rôle principal de sensibiliser les communautés sur l'adoption de pratiques favorables à la non-violence envers les femmes, à l'égalité des sexes. De concert avec les communautés, les risques potentiels d'exposition des femmes et des filles à la violence basée sur le genre et les mesures de mitigation seront identifiés dans les cinq localités cibles du projet. Ces mesures de mitigation feront l'objet de message clé qui seront diffusés à l'endroit des communautés, des filles et des femmes et des enfants.

Il s'agira enfin, de mener des actions de plaidoyer auprès des autorités pour l'application de l'article 533-10 du chapitre 3 de la loi portant code pénal de 2018 et qui stipule que : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise constitue un viol. Le viol est puni d'une peine d'emprisonnement de sept ans à dix ans et d'une amende de six cent mille (600 000) à deux millions (2 000 000) de francs CFA ».

Activité 2.4.2: Prendre en charge des survivants-e-s de la violence basée sur le genre dans les 5 communes ciblées

L'une des difficultés rencontrées par les survivant-e-s de violences basées sur le genre est le manque de prise en charge. Cette situation peut dans certains cas aggraver leur état de santé allant jusqu'au décès. Le projet prendra en charge des survivant-e-s des 5 communes cibles en tenant compte de tous les types de violences rencontrées. Pour ce faire, des kits de dignité et kits post viol seront acquis et mis à la disposition des services de prise en charge. Des ateliers de formation seront organisés au profit des prestataires de santé

sur la gestion clinique des cas de viol et le soutien de première ligne. Le projet mettra également à la disposition de chaque commune, un psychologue pour la prise en charge psychosociale. Des groupes de paroles seront également organisés au niveau des espaces sûrs de protection existants.

Afin de faciliter l'orientation des survivant-e-s vers les services de prise en charge, des cartographies de services seront établies ainsi que des circuits de référencement des différentes communes feront l'objet d'une mise à jour régulière pour assurer une prise en charge immédiate et multisectorielle. De même, des activités de renforcement de capacités seront organisées au profit des acteurs ainsi que la tenue de régulière de réunions de coordination.

Activité 2.4.3 : Renforcer la résilience socio-économique et le leadership des femmes en matière de paix et de sécurité

Dans le contexte de crise humanitaire, le niveau des violences à l'égard des femmes reste extrême et la participation des femmes aux processus de négociations et de consolidation de la paix est encore faible. Cette situation est entretenue par leur niveau de vulnérabilité et de pauvreté. Il est donc important d'appliquer la résolution 1325 visant à accroître la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. Il faut noter que pour prendre des mesures nécessaires à la protection des femmes avant, pendant et après les conflits, ces dernières doivent être impliquées tout au long du processus.

Il convient de noter également que les femmes, au-delà des violences basées sur le genre dont elles sont victimes, font face à des difficultés financières accrues dues à la perte de leur capital productif, la baisse de leurs activités commerciales et l'impossibilité d'accéder au crédit. Pourtant, la responsabilité des femmes dans la gestion des ménages est croissante car les hommes sont souvent visés par les violences et meurtres. Il semble donc judicieux de renforcer la dignité des femmes à risque de VBG en renforçant la résilience socio-économique des familles vulnérables (les femmes chefs de familles, femmes sans soutien etc.). Pour ce faire, le projet financera des projets économiques développés par les femmes et filles organisées en associations ou en groupements. Elles seront recrutées sur la base de critères qui seront définis et bénéficieront de renforcements de capacités en leadership, entrepreneuriat et en gestion de micro-crédits. A l'issue de ces renforcements de capacités, les associations/groupements d'où sont issues les femmes et filles développeront des projets économiques. Un comité de sélection sera mis en place à cet effet pour juger de la qualité et de la pertinence des projets à financer. L'objectif à termes est de permettre à ces associations et groupements de pouvoir constituer à moyens et long terme, un fonds de roulement pour développer leurs activités économiques et éventuellement financer des prêts aux membres. Cela permettra de réduire le niveau de paupérisation des femmes et par ricochet, d'atténuer le degré de vulnérabilité des femmes et filles à risque de VBG ; toute chose qui participe au renforcement de la cohésion sociale, à la construction de la paix et de la sécurité dans la région du Centre-Nord.

2.3. Zones géographiques et bénéficiaires du projet

Le ciblage des bénéficiaires et le ciblage géographique du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Zone géographique

Le projet interviendra dans 05 communes des trois provinces de la région du Centre-Nord dont 02 communes de la province du Sanmatenga, 02 du Bam et 01 du Namentenga. Les 05 communes cibles sont les suivantes :

Province du Sanmatenga : communes de Barsalogo, et Kaya.

Province du Bam : communes de Bourzanga, et Kongoussi.

Province du Namentenga : commune de Tougouri.

Le choix de ces 5 communes repose sur le fait que celles-ci regroupent à elles seules près de 60% des personnes déplacées internes (PDI) du Centre Nord (247,602 PDI sur les 416,136 que compte la région du Centre Nord) selon les données du CONASUR au 08 août 2020¹⁹. Cela explique aussi l'exacerbation des problématiques de protection (tensions intercommunautaires, pression sur les ressources naturelles, problèmes liés au logement et aux terres, VBG) dans ces zones qui affectent particulièrement les femmes et les filles.

Bénéficiaires

Directs : Total 1.540 personnes : 1.070 femmes et 470 hommes

Activités	Total bnf	Femmes	Hommes
1.4.1: Identifier et former 500 femmes et jeunes filles sur les compétences de vie courante, les droits humains, les valeurs universelles de paix, y compris les violences basées sur le genre et l'entrepreneuriat social	500	300 femmes 200 jeunes filles	0
1.4.2: Soutien à la mise en place et le renforcement d'un réseau de 100 femmes et jeunes filles ambassadrices pour la paix choisis parmi les 500 femmes et jeunes filles formées	100	70 femmes 30 jeunes filles	0
1.4.5: Appui aux jeunes filles et garçons pour l'élaboration et la diffusion des messages clés sur la paix, la cohésion sociale, y compris la prévention de la VBG et la lutte contre la COVID-19, le dialogue intergénérationnel à travers les réseaux sociaux et au cours des travaux d'intérêt commun	100	50 jeunes filles	50 jeunes garçons
2.1.1 : Renforcement des capacités des autorités locales/ communautés en matière de collecte et d'analyse de données sur les cas de violations des droits humains	150	75	75
2.1.7 : Mise en place des relais communautaires et des comités de protection à parité égale et composés des membres de toutes les communautés en présence	180	90	90
2.2.1 : Identification des relais communautaires (150) et comité de protection dans 60 villages et renforcer leurs capacités sur la promotion de la paix et de la cohésion sociale, les droits humains et la lutte contre les VBG	150	75	75
2.2.4 : Réalisation des actions de plaidoyer auprès des acteurs étatiques pour la protection des droits humains	360	180	180
TOTAL	1 540	1 070	470

Les bénéficiaires directs seront recrutés suivant un certain nombre de critères à savoir leur appartenance aux communautés présentes dans les communes d'interventions en tenant compte de la diversité ethnique et religieuse ; leur statut en tant que PDI ou membre de la communauté hôte, leur influence au sein de leurs communautés et leur profil (femmes, hommes, jeunes, personnes vivant avec un handicap, personnes âgées, etc.). Ces bénéficiaires doivent être des résidents dans les communes cibles et leur sélection se fera avec l'implication des autorités locales. Aussi ils doivent s'engager à promouvoir la paix et la cohésion sociale et être prêt à œuvrer pour le renforcement des valeurs du vivre ensemble au sein de leurs communautés.

Indirects : 826 577 personnes

Les Services techniques déconcentrés des ministères de la femme et de la jeunesse ;

Les collectivités territoriales de la zone d'intervention ;

¹⁹ CONASUR, Tableau de Bord, <https://drive.google.com/file/d/1I4QM37RahOtdpNslUh1RFwGV0EIEfbUz/view>

Les ONG/associations/réseaux communautaires de renforcement des capacités (Association Cri de Cœur ; Association Bon Samaritain ; Réseau des femmes leaders pour la tolérance et la paix)

Le projet utilisera une approche de transformation progressive des relations entre les femmes, les jeunes filles et garçons des trois communautés ethniques et les autres acteurs concernés afin qu'ils commencent à travailler ensemble dans un contexte où les relations peuvent être tendues. Reconnaissant la sensibilité à la fois de la thématique du projet et des sites cibles, l'équipe de mise en œuvre mettra fortement l'accent sur l'inoffensif la sensibilité aux conflits, et les valeurs positives du vivre ensemble.

Il y a 565,629 membres de la communauté hôte et 260,948 PDI dans les communes de Bourzanga Kongoussi, Tougouri, Barsalogo et Kaya.

Le projet s'appuie sur le principe de DO NO HARM qui vise à prévenir d'exposer les personnes à des risques supplémentaires en raison de la mise en œuvre des actions du projet et savoir prendre du recul par rapport à une intervention pour regarder plus largement le contexte et mitiger les effets négatifs potentiels sur le tissu social, l'économie et l'environnement. Ce principe sera appliqué tout au long du projet, à tous les contextes, à toutes les interventions, par l'équipe projet. Un large éventail d'intervenants locaux sera mobilisé pour renforcer la confiance et la collaboration autour d'intérêts communs. Le projet œuvrera à renforcer les liens socioculturels entre les bénéficiaires et des différentes communautés ciblées. Les bénéficiaires directs seront identifiés au sein des différentes communautés en présence avec l'appui des autorités locales et des leaders communautaires. Des critères consensuels définis et validés par et avec les communautés seront utilisés à cet effet.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) *Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.*

Les organisations récipiendaires sont UNFPA et UNHCR. L'UNFPA assurera le rôle d'agence chef de file.

UNFPA est présent au Burkina Faso depuis 1973 et coopère avec le Gouvernement sur une base de programmation quinquennale. UNFPA Burkina Faso a une expérience de gestion des projets PBF depuis l'éligibilité du pays aux PBF en 2018 à travers la formulation et la mise en œuvre de deux projets en partenariat avec des agences sœurs des Nations Unies, les structures Gouvernementales et des ONG. Ces projets couvrent tous la thématique Cohésion sociale.

En outre, l'UNFPA dispose de staffs expérimentés dans la gestion des projets PBF dont un spécialiste Femme et Paix, de Quatre VNU communautaires. L'UNFPA assure également le lead du sous cluster Violence basée sur le genre et assure une coordination efficace de la réponse sur le terrain.

UNHCR au Burkina Faso a une Représentation basée à Ouagadougou réouverte en 2012 avec l'arrivée des réfugiés maliens, et plusieurs bureaux terrains, y compris à Kaya dans la Région du Centre Nord, depuis la détérioration de la crise humanitaire en 2019. Conformément à son mandat, l'UNHCR assure la protection et l'assistance des réfugiés et demandeurs d'asile, et recherche des solutions durables à leur situation, en collaboration avec la Commission Nationale pour les Réfugiés (CONAREF), qui est son partenaire gouvernemental. Par ailleurs, dans la réponse multi organisationnelle à la crise humanitaire et aux besoins des personnes déplacées, l'UNHCR assure le lead et la coordination des clusters protection et abris/articles ménagers essentiels. A ce titre, l'agence est constamment présente sur le terrain et apporte avec les autres partenaires une assistance adéquate en matière d'abris, d'articles ménagers et d'activités de protection aux populations déplacées internes et aux populations hôtes afin de diminuer la pression sur les ressources dans la région et de promouvoir la coexistence pacifique.

Les principaux partenaires nationaux et locaux de mise en œuvre proviennent d'entités gouvernementales et non gouvernementales. Il s'agit :

- des Services techniques déconcentrés des ministères de la Femme et de la Jeunesse ;
- des collectivités territoriales de la zone d'intervention ;
- West Africa Network for Peacebuilding (WANEP)
- des ONG / associations / réseaux communautaires de renforcement des capacités (Association Cri de Cœur ; Association Bon Samaritain ; Association pour l'Information Citoyenne ; Réseau des femmes leaders pour la tolérance et la paix).

Toutes ces structures sont implantées dans la région, très actives sur le terrain et bénéficient d'une certaine crédibilité auprès de la population locale.

La mise en œuvre des activités se fera conjointement avec les agences impliquées. A cet effet, un plan de travail annuel, décliné en plans de travail trimestriels sera élaboré sous la coordination de l'UNFPA, agence lead du projet. Ce plan indiquera les activités à réaliser, leur échéance, les responsabilités de chaque agence et les partenaires de mise en œuvre. A la fin de chaque trimestre, un bilan de la mise en œuvre sera effectué afin de mesurer les progrès vers les résultats attendus du trimestre, d'identifier les goulots d'étranglement éventuels et apporter les mesures correctrices, et de valider le plan de travail du trimestre prochain. Globalement, la séquence des activités est la suivante :

- La réalisation du diagnostic communautaire participatif sur les conflits communautaires et les violations des droits humains ;
- L'identification des cibles devant bénéficier des formations thématiques sur les conflits et les dénis de droits ;
- La réalisation des activités de formation ;
- Le développement des plans et la mise en œuvre des activités relatives à la gestion des ressources naturelles et à la résolution des conflits, à la réduction des violations des droits de l'homme et des violences basées sur le genre ;
- Le suivi et le rapportage de la mise en œuvre des interventions.

En ce qui concerne la participation à la gestion des ressources naturelles et à la résolution des conflits :

- L'UNFPA aura en charge : le développement des initiatives vertes ; le renforcement des capacités des communautés en gestion locale des ressources ; le renforcement des capacités des communautés pour lutter contre la stigmatisation et les rumeurs. L'UNFPA sera assisté par l'ONG WANEP pour l'identification des cibles qui feront l'objet de renforcement des capacités.
- L'ONG WANEP est responsable du renforcement des liens socioculturels et économiques et la réalisation des projets d'intérêt commun. Elle bénéficiera de l'assistance technique de l'UNFPA et UNHCR pour l'identification et la formulation des projets.

Pour ce qui est de la réduction des violations des droits de l'homme et des violences basées sur le genre

- L'UNHR aura en charge : la mise en place du système de monitoring des droits humains et d'alerte précoce sur les tensions intercommunautaires ; la mise en œuvre des campagnes de promotion de la paix, de la cohésion sociale, des droits humains, de la lutte contre les VBG ; la mise en œuvre des interventions prioritaires favorables à la protection des membres de la communauté. L'UNHCR bénéficiera de l'appui de l'ONG WANEP pour l'identification des cibles communautaires dont les capacités devront être renforcées. Il travaillera en partenariat avec l'UNFPA pour la référence vers les services de prise en charge pour les cas de VBG et la mise en œuvre de la campagne de lutte contre les VBG.
- L'UNFPA se chargera de la prise en charge holistique des survivant-e-s de violences basées sur le genre. Il bénéficiera de l'assistance de l'UNHCR pour la référence des cas.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
UNFPA	\$15.930.771	Luxembourg ; PBF; Belgique; Banque Mondiale; CERF; Core funds de UNFPA ; Fonds thématiques	Ouagadougou, Kaya dans la région du Centre Nord, Dori dans la région du Sahel Fada N'gourma dans la région de l'Est	50 dont 6 dans la zone du projet	Une spécialiste de programme Un chargé de programme genre et droits humains Un spécialiste de programme femme et paix Un Coordonnateur de Projet SR/VBG, Deux Spécialistes VBG Une Chargée de mobilisation communautaire Un spécialiste M&E Un Expert en gestion et production des données Un Chauffeur
UNHCR	\$30.515.000	Contributions ciblées : Union Européenne (ECHO et EU Trust Fund) Italie, Danemark, Canada USA, Japon, CERF Autres donateurs privés Contributions non-ciblées : Allemagne, Australie, entre autres.	Ouagadougou, Kaya dans la région du Centre Nord, Dori dans la région du Sahel Bobo Dioulasso/Hauts Bassins, et Ouahigouya/Nord.	114 employés dont 5 dans la zone du projet	- Un Senior Emergency Officer - Un CBI Officer - Un Supply Officer - Deux protection Officers - Deux Associate Field Officer - Un Admin Assistant - ICT Assistant - Trois chauffeurs

- b) Gestion du projet et coordination – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'annexe C : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.**

Gestion du Projet

La gestion opérationnelle du projet sera assurée par une équipe conjointe basée à Kaya, provenant des trois agences récipiendaires et coordonnée par l'UNFPA en tant qu'agence chef de file.
L'équipe conjointe sera composée de :

Agences	Titres des postes	% fin. PBF	Principales responsabilités dans le projet
UNFPA (Lead)	Coordonnateur/trice de projet, spécialiste femme et paix	100%	Coordonner l'élaboration des plans de travail annuels et trimestriels ; coordonner la mise en œuvre du projet avec tous les acteurs ; assurer la coordination et la synergie entre les différents acteurs opérationnels ; assurer l'interface entre les partenaires d'exécution et leur apporter l'appui conseil requis ; Assurer que l'approche de l'égalité de genre est intégrée dans toutes les étapes de planification, mise en œuvre et reporting du projet.
	5 VNU communautaires soit un VNU par commune	100%	Suivi et appui aux organisations féminines dans la mise en œuvre des activités
	Neuf chargés de Programme	0%	Appuyer le renforcement des liens socioculturels et de gestion des systèmes de monitoring des droits humains et d'alerte précoce sur les tensions intercommunautaires.
UNHCR	le Chef de Bureau Kaya	0%	Sur le terrain, le Chef de Bureau va superviser son équipe et assurera le bon déroulé des opérations.
	Un Field Associated Officer	40%	Sous la supervision du Chef de Bureau UNHCR de la zone, il sera chargé de superviser le bon déroulement de la mise en œuvre des activités, assurer l'interface entre les partenaires d'exécution et leur apporter l'appui conseil requis.
	Le Point Focal Genre	0%	S'assurera que la dimension genre est intégrée dans tous les aspects et que le projet bénéficiera effectivement à l'autonomisation et à la promotion du leadership des femmes.
WANEP	Une coordonnatrice Nationale, spécialiste femme paix et sécurité pour la coordination de l'ensemble et de la mise en œuvre quotidienne du Projet ;	25%	Coordonner, gérer, superviser la mise en œuvre de l'ensemble du projet, assurer la coordination ; coordonner l'équipe projet de manière responsabilisante à l'atteinte des résultats du projet, coordonner la synergie entre les différents acteurs opérationnels, Assurer de la prise en compte de l'approche de genre à tous les

			niveaux de la mise en œuvre du projet
	un (e) chargé de projet ;	100%	Chargées de la mise en œuvre opérationnelle des activités
	une assistante de programme femme paix et sécurité ;	100%	Chargées de la mise en œuvre opérationnelle des activités
	un responsable financier,	30%	Chargé de la gestion financier et administrative du projet
	quatre moniteurs (trices) volontaires relais communautaires,	30%	Appui et suivi dans la mise en œuvre des activités au niveau communautaires
	un chauffeur	30%	Chargé de la conduite des missions sur terrain

Coordination du Projet

La coordination et le suivi du projet se feront à plusieurs niveaux, y compris à travers le mécanisme de gouvernance des projets PBF mis en place au Burkina Faso.

Au niveau opérationnel : un comité de coordination du projet (CCP), incluant les agences / ONG récipiendaires et leurs partenaires de mise en œuvre sera mise en place et coordonné par l'agence Lead. Les principales responsabilités du CCP sont : préparer les plans de travail annuels/ trimestriels consolidés du projet, ii) veiller à la bonne coordination du projet entre tous les partenaires ; iii) apprécier l'état de mise en œuvre des activités du projet ; iv) discuter les difficultés rencontrées et les solutions à envisager. Le CCP se réunira une fois par mois avec la participation du Secrétariat du PBF.

A niveau technique : le Comité Technique de Suivi (CTS) est chargé d'assurer la coordination, le contrôle qualité et le suivi des projets financés par le PBF. Le CTS veille à la complémentarité et la synergie entre les projets et faciliter la coordination des activités. Le CTS se réunit une fois par trimestre et prépare les sessions du comité conjoint d'orientation.

Au niveau stratégique : le Comité Conjoint d'Orientation (CCO), co-présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, représentant le Gouvernement et la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso, est l'organe d'orientation et de décision stratégiques. Le CCO assure la cohérence et la qualité des interventions des projets et programmes financés par le PBF. Il veille également à l'alignement des interventions sur le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS) et les politiques sectorielles pertinentes.

- c) *Gestion du risque – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.*

Le Projet « Renforcement de la Cohésion sociale dans la région du Centre-Nord » devra être mis en œuvre dans un contexte particulier lié à la crise sécuritaire et sanitaire. Même si à ce stade, il n'y a aucun signal qui présage d'un conflit post électoral, il convient de rappeler ici cet événement majeur qui dans la plupart des pays africain se solde par des tensions sociales. Toutes ces situations pourraient amplifier ou aggraver les facteurs internes et externes susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs. En outre, d'autres

facteurs de risque tels que les facteurs d'ordre sociopolitique, humanitaire, environnemental et opérationnel ont été identifiés. L'analyse des risques permet d'entrevoir des mesures de mitigation afin de parvenir aux résultats escomptés. Les résultats de cette analyse sont consignés dans la matrice de suivi des risques ci-dessous :

<i>Type de risque</i>		<i>Risque</i>	<i>Impact</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Mesures de mitigation</i>
<i>Nature</i>	<i>Catégorie</i>				
Politique	Externe	Troubles sociopolitique suite au processus électoral (élections couplées présidentielles et législatives ainsi que les élections municipales)	Elevé	Faible	Soutenir les bons offices du SNU pour promouvoir le dialogue entre les acteurs S'assurer que le projet ait un solide ancrage communautaire.
	Externe	Changements des interlocuteurs et points focaux gouvernementaux après les élections	Elevé	Moyen	S'assurer que le projet ait un solide ancrage communautaire. Promouvoir une collaboration étroite avec les Techniciens des Ministères.
Financier	Interne	Faible garantie de financement de la totalité du budget du projet	Elevé	Faible	Renforcer la capacité de l'équipe du projet sur les procédures de PBF Attirer d'autres PTF sur la nécessité du projet
Sécuritaire	Externe	Dégradation continue de la situation sécuritaire dans la région	Elevé	Moyen	Suivre les règles de sécurité de UNDSS ; Surveillance systématique des menaces sécuritaires y compris les violences intra-communautaires potentielles, aux frontières nationales et transfrontalières et leur impact potentiel sur le projet pour s'assurer que les mesures d'atténuation soient prises en temps opportun ; Développer et mettre en œuvre un plan de continuité des opérations basé sur les communautés.

<i>Type de risque</i>		<i>Risque</i>	<i>Impact</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Mesures de mitigation</i>
<i>Nature</i>	<i>Catégorie</i>				
Sanitaire	Externe	Aggravation de l'épidémie de COVID-19	Moyen	Faible	Strict respect des gestes barrières et autres mesures du gouvernement ; Renforcer les actions de sensibilisation ; Renforcer la surveillance épidémiologie.
Environnemental	Externe	Catastrophes naturelles	Elevé	Moyen	Améliorer le système d'alerte précoce et renforcer les mécanismes de gestion des crises
Opérationnel	Externe	Faible engagement des autorités locales	Faible	Faible	Informar et impliquer les autorités dans le développement du projet.
	Interne	Faible coordination entre les agences de mise en œuvre et les partenaires opérationnels	Moyen	Faible	Renforcer la concertation et la coordination entre les acteurs de terrain.

d) Suivi/évaluation – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Le système de suivi-évaluation sera mis en place en lien étroit entre l'Unité de coordination du PUS-BF et l'Unité de gestion du Projet. Il sera basé sur le cadre de résultats adopté par le Comité Conjoint d'Orientation (CCO). Le montant dédié au suivi-évaluation est de 310 526 dollars US soit 12,42% du budget global.

L'agence lead, UNFPA, coordonnera l'élaboration d'un plan conjoint de mise en œuvre et de suivi du projet au cours du premier mois de la mise en œuvre (formulaire 4.1 du PBF), décrivant la méthodologie, les responsabilités, le budget et les échéances.

Durant les trois (3) premiers mois de la mise en œuvre du projet les agences sont responsables d'effectuer régulièrement avec les partenaires de mise en œuvre un suivi (rencontres périodiques, monitoring conjoint et enquêtes) axé sur les résultats y compris d'élaborer une situation de référence du Projet.

Le Projet assurera la mise en place de mécanismes de gestion fonctionnelle, de suivi et évaluation à tous les niveaux, en accordant une attention particulière: i) à l'efficacité dans la gestion des ressources financières; ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux; (iii) à la planification annuelle par la production des Plans de Travail Annuels et la mise à jour des données, iv) à

l'examen périodique et les missions conjointes sur le terrain, la documentation des bonnes pratiques et leur dissémination (v) les synergies entre les projets PBF ainsi que les intervention d'autres partenaires. Pour ce faire, une étude de perception sera organisée sera réalisée par le secrétariat PBF pour l'ensemble des projets PBF, couvrant les 3 axes du portefeuille ; (i) la construction de la confiance entre l'Etat et la population, (ii) le renforcement de la résilience sociale et la participation active des femmes et des jeunes, et (iii) la gestion pacifique des conflits.

Cette étude collectera les niveaux de base des indicateurs de perception du projet et permettra d'orienter tous les projets du niveau des mesures observées sur la consolidation de la paix.

Le suivi de cette étude de perception sera fait chaque année pour orienter les projets sur le niveau d'atteinte des objectifs du portefeuille, mais aussi des différents projets quant aux niveaux des résultats.

Coordination avec le dispositif de suivi-évaluation du PUS-BF et l'unité de gestion du Projet : le projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part des agences de concert avec le Secrétariat conjoint PUS-PBF. Tous les rapports seront transmis à l'agence Lead qui aura la responsabilité de les analyser et consolider avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte au Secrétariat conjoint PUS-PBF.

Missions de suivi : Des missions conjointes seront ainsi organisées de façon régulière sur le terrain. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquelles les informations seront collectées quant aux progrès réalisés selon des objectifs prédéterminés. Ces missions seront également complétées par un suivi étroit du comité technique de suivi et des agences concernées afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.

Production des rapports semestriels et annuels : le projet produira chaque semestre un rapport semestriel au 15 juin et un rapport annuel au 15 novembre qui devront être approuvés par le comité de coordination du projet et transmis au Secrétariat du PBF. En outre, les agences de mise en œuvre devront transmettre au Secrétariat PUS-PBF des rapports succincts avec des données désagrégées par sexe et le delivery mensuel du projet.

Production du rapport final : Le Projet fournira un rapport final trois mois après la fin du Projet. Si la fin du Projet coïncide avec le rapport annuel, celui-ci peut être considéré comme le rapport final.

Évaluation finale : Durant la phase de clôture du Projet, une évaluation externe finale sera réalisée pour analyser l'ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans la proposition de Projet. Une équipe comprenant un consultant international et un national seront recrutés pour sa réalisation. L'agence chef de file va assurer la coordination du processus. Le PBF devra être consulté pendant la préparation des TDR de l'évaluation finale. Le rapport de l'évaluation sera soumis à tous les acteurs concernés pour la validation finale. Cette évaluation finale doit être transmise à PBF qui la publiera sur son site internet. Les couts de l'évaluation sont à la charge du Projet.

Communication et visibilité :

Un plan de communication spécifique du projet sera élaboré pour assurer la visibilité du PBF et de l'appui de l'ensemble du SNU au Burkina Faso. Les activités de visibilité se concentreront sur l'impact et les résultats du projet en utilisant différents moyens de communication tels que des communiqués de presse, des reportages photo et de courtes vidéos. En outre, le logo du PBF sera apposé sur les sites du projet, le matériel et les événements organisés dans le cadre du projet. Les histoires humaines d'impact sur les bénéficiaires feront partie des efforts de visibilité du projet. Le Secrétariat du PBF au Burkina Faso sera invité à assister régulièrement à des réunions d'information sur un large éventail de sujets et aura l'occasion de visiter les sites du projet pendant la période de mise en œuvre. Tous les supports publicitaires y associés reconnaîtront que le projet est mis en œuvre avec le financement du PBF.

La bonne communication et le bon suivi/évaluation du projet contribueront à susciter l'intérêt d'autres bailleurs et produire l'effet catalytique escompté par le PBF.

- e) *Stratégie de fin de projet / durabilité – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?*

La durabilité des résultats du projet résulte de la combinaison de plusieurs éléments : 1) L'appui à la mise en place de mécanismes endogènes durables de gestion des conflits et des dénis de droits contribuera à pérenniser les interventions proposées ; 2) Le renforcement des mécanismes existants et des capacités des acteurs communautaires et étatiques, l'appropriation des outils de concertation, de prévention, de gestion pacifique des conflits et des dénis de droit, de monitoring par les différentes communautés, les leaders communautaires, les acteurs étatiques et leur intégration systématique dans les stratégies et politiques locales et nationales contribuera à la continuité des interventions; 3) Le changement progressif des mentalités induit par le projet, faisant de la diversité un élément de cohésion et du dialogue une méthode de prise de décision facilitera la durabilité des actions initiées par le projet ; 4) La documentation et le partage des bonnes pratiques/leçons apprises de la mise en œuvre du projet faciliteront l'appropriation et la réplification des interventions du projet dans d'autres contextes à défis similaires ; 5) Enfin, l'ancrage du suivi du projet dans le mécanisme de coordination du PUS-BF prenant en compte les ministères sectoriels et les Collectivités territoriales aideront à assurer la continuité des actions qui seront déployées.

En outre, la cohésion sociale étant un enjeu majeur pour la pérennisation de la paix au Burkina Faso, les résultats du projet pourraient être consolidés et portés à l'échelle par d'autres Partenaires Techniques et Financiers tels que l'Union Européenne (Instrument contribuant à la stabilité et la paix, IcSP) et la Banque Mondiale (prevention and resilience allocation, PRA). Durant la mise en œuvre du projet, ces partenaires seront approchés afin de renforcer leur intérêt à porter les actions du projet à l'échelle.

Enfin, une coordination opérationnelle étroite sera promue avec les autres interventions en cours ou à venir, à travers le cadre de concertation régionale (CCR) soutenu par le PBF.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Révision du budget par résultats et produits du projet

Resultats / Produits	Formulation des produits	BUDGET INITIAL			AJUSTEMENTS		BUDGET REVISE		
		UNFPA	HCR	TOTAL BUDGET	UNFPA	HCR	UNFPA	HCR	TOTAL
RESULTAT 1: D'ici la fin du projet, les communautés ont développé des systèmes inclusifs de gestion des ressources naturelles et résolvent leurs conflits de manière pacifique		834 734	-	834 734	+51 399	-	886 133	-	886 133
Produit 1.1:	Les communautés des zones ciblées développent de manière participative et inclusive des initiatives vertes sur base d'un accès partagé aux ressources naturelles	321 723	-	321 723	+30 560	-	352 283	-	352 283
Produit 1.2:	Les capacités des communautés en gestion locale des ressources naturelles sont améliorées	177 768	-	177 768	- 27 950	-	149 818		149 818
Produit 1.3:	Les communautés sont outillées pour lutter contre la stigmatisation et les rumeurs	114 092	-	114 092	+48 789	-	162 881		162 881
Produit 1.4:	Les liens socioculturels et économiques entre les communautés des villages des communes ciblées sont renforcés pour une consolidation de la paix à travers la réalisation participative et inclusive de projets d'intérêt commun	221 150	-	221 150	-	-	221 150		221 150
RESULTAT 2: D'ici la fin du projet, les violations des droits de l'homme et violences basée sur le genre diminuent de manière significative grâce à un système d'alerte précoce et un système communautaire de suivi et de prévention.		244 660	886 078	1 130 738	-	-	244 660	886 078	1 130 738
Produit 2.1	Le système de monitoring des droits humains et d'alerte précoce sur les tensions intercommunautaires mis en place dans les 5 communes cibles permet d'identifier, de prévenir des tensions intercommunautaires, de documenter des cas de violations de droits, et de référer les cas individuels et collectifs aux prestataires de services compétents.	-	454 151	454 151	-	-		454 151	454 151
Produit 2.2	Les hommes et les femmes déplacés internes et résidents, y compris les jeunes, à parité égale, issus des communautés des 5 communes ciblées, mettent en œuvre des campagnes de promotion de la paix, de la cohésion sociale, des droits humains, de la lutte contre les VBG dans 60 villages issues des 5 communes ciblées.	-	220 851	220 851	-	-		220 851	220 851

Produit 2.3	Les acteurs étatiques et les leaders communautaires au niveau des 5 communes ciblées en coordinations avec les organisations de défense des droits humains, les femmes et les filles déplacées internes et résidentes, identifient et mettent en œuvre des interventions prioritaires favorables à la protection des membres de leur communautés.	-	211 076	211 076	-	-		211 076	211 076
Produit 2.4	Les survivant-e-s de violences basées sur le genre dans les 5 communes ciblées bénéficient d'une prise en charge holistique	244 660	-	244 660	-	-	244 660		244 660
SOUS TOTAL DES ACTIVITES		1079 394	886 078	1 965 471	+51 399	-	1 130 793	886 078	2 016 870
COORDINATION ET GESTION		345 840	29 415	375 255	- 51 399	-	294 441	29 415	323 856
4.1	Coût de personnel du projet si pas inclus dans les activités si-dessus	163 244	19 865	183 109	- 35 253	-	127 991	19 865	147 856
4.2	Coûts opérationnels si pas inclus dans les activités si-dessus	56 196	7 800	63 996	- 16 146	-	40 050	7 800	47 850
4.3	Suivi	76 400	1 750	78 150	-	-	76 400	1 750	78 150
4.4	Evaluation	50 000	-	50 000	-	-	50 000		50 000
SOUS TOTAL ACTIVITES + COORDINATION ET GESTION		1 425 234	915 493	2 340 727	-	-	1 425 234	915 493	2 340 727
GMS / Coûts indirects (7%):		99 766	59 507	159 273	-	-	99 766	59 507	159 273
BUDGET TOTAL DU PROJET		1 525 000	975 000	2 500 000	-	-	1 525 000	975 000	2 500 000

TRANCHES DE VERSEMENTS	UNFPA	HCR	TOTAL
Première tranche 35%	533 750	341 250	875 000
Deuxième tranche 35%	533 750	341 250	875 000
Troisième tranche 30%	457 500	292 500	750 000

Révision du budget par catégories budgétaires

	BUDGET INITIAL			AJUSTEMENTS		BUDGET REVISE			% Variation
	UNFPA	UNHCR	Total	UNFPA	UNHCR	UNFPA	UNHCR	Total	
1. Staff and other personnel	163 244	19 865	183 109	-35 253	-	127 991	19 865	147 856	-19%
2. Supplies, Commodities, Materials	119 760	-	119 760	-	-	119 760	-	119 760	
3. Equipment, Vehicles, and Furniture	73 740	-	73 740	-21 000	-	52 740	-	52 740	-28%
4. Contractual services	566 453	-	566 453	+72 399	-	638 852	-	638 852	13%
5. Travel	111 732	1 750	113 482	-	-	111 732	1 750	113 482	
6. Transfers and Grants to Counterparts	325 148	886 078	1 211 226	-	-	325 148	886 078	1 211 226	
7. General Operating and other Costs	65 156	7 800	72 956	-16 146	-	49 010	7 800	56 810	-22%
Sub-total	1 425 234	915 493	2 340 727	-	-	1 425 234	915 493	2 340 727	
7% Indirect Costs	99 766	59 507	159 273	-	-	99 766	59 507	159 273	
Total	1 525 000	975 000	2 500 000	-	-	1 525 000	975 000	2 500 000	0%

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;

Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;

Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);

Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation

Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)

Produces an annual report that includes the proposed country for the grant

Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project²⁰

Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought

Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²⁰ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 :</p> <p>D'ici la fin du projet, les communautés ont développé des systèmes inclusifs de gestion des ressources naturelles et résolvent leurs conflits de manière pacifique</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) Goal 15. Protect, restore and promote sustainable use of terrestrial ecosystems, sustainably manage forests, combat desertification, and halt and reverse land degradation and halt biodiversity loss</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1a : % de bénéficiaires de projets déclarant avoir amélioré leurs relations avec d'autres groupes au cours des 12 derniers mois</p> <p>Niveau de référence : X% Cible: (X+20) %</p>	Enquête de perception	
		<p>Indicateur 1b : % de bénéficiaires estimant que les conflits au sein de leur communauté sont résolus de manière pacifique (par sexe selon les différentes communautés)</p> <p>Niveau de référence : X% Cible: (X+20)%</p>	Enquête de perception	
		<p>Indicateur 1c : # de conflits réglés à travers les mécanismes endogènes mis en place</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible: 50</p>	Rapports d'activités	
	Produit 1.1	<p>Indicateur 1.1.1 : # d'initiatives vertes développées de manière participative et inclusive par les communautés des zones ciblées sur base d'un accès partagé aux ressources naturelles</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 5</p>	Rapports d'activités	
	Liste des activités relevant du produit :	<p>Indicateur 1.1.2 : # de comités consultatifs formés en partenariat avec les autorités locales</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 60</p> <p>Indicateur 1.1.3 : # de membres de comités consultatifs formés (par sexe et village selon les différentes communautés)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 300</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Liste des membres de comités</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> Former des comités consultatifs en partenariat avec les autorités locales incluant IDPs par village/communauté pour identifier les besoins prioritaires pour diminuer les pressions sur les ressources naturelles Faciliter le développement d'une liste d'initiatives vertes à financer / appuyer par le projet pour diminuer les pressions sur les ressources naturelles Mettre en œuvre et faciliter la réalisation des initiatives vertes par les communautés 	<p>Indicateur 1.1.4 : # d'initiatives vertes financées par le projet pour diminuer les pressions sur les ressources naturelles</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Liste des initiatives</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la maintenance des initiatives et leur durabilité 	<p>Niveau de référence : 0 Cible : 5</p> <p>Indicateur 1.1.5 : # d'initiatives vertes mises en œuvre et facilitées par les communautés</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 5</p> <p>Indicateur 1.1.6 : # bénéficiaires d'initiatives vertes mise en œuvre (par sexe et village selon les différentes communautés)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible :</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Liste des bénéficiaires</p>	
	<p>Produit 1.2</p> <p>Les capacités des communautés en gestion locale des ressources naturelles sont améliorées.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier de façon participative des points focaux, incluant les femmes et jeunes filles, dans chacune des communautés pour assurer la gestion des ressources naturelles Organiser des ateliers de formations en gestion des ressources naturelles pour les points focaux communautaires et les autorités locales Sensibiliser les populations des 5 communes sur les mécanismes de gestion des ressources naturelles adoptés 	<p>Indicateur 1.2.1 : % de bénéficiaires estimant que leur capacité en gestion des ressources naturelles sont améliorées.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 75%</p>	<p>Enquêtes terrain/Rapports d'évaluation</p>	
		<p>Indicateur 1.2.2 : # de points focaux identifiés (par sexe et âge selon les communautés) pour assurer la gestion des ressources naturelles</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 5</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Liste des points focaux</p>	
		<p>Indicateur 1.2.3 : # d'ateliers de formation en gestion des ressources naturelles organisés pour les points focaux communautaires et les autorités locales</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 5</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports de formation</p> <p>Liste des bénéficiaires</p>	
		<p>Indicateur 1.2.4 # de points focaux et d'autorités locales formés en gestion des ressources naturelles (par sexe et village selon les différentes communautés)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100</p>		
		<p>Indicateur 1.2.5 : # de sensibilisation faites dans les 5 communes sur les mécanismes de gestion des ressources naturelles adoptés</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 480</p>	<p>Rapports d'activités</p>	

		<p>Indicateur 1.2.6 : # de personnes sensibilisées sur les mécanismes de gestion des ressources naturelles adoptés (par sexe et commune)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 24000</p>		
	<p>Produit 1.3</p> <p>Les communautés sont outillées pour lutter contre la stigmatisation et les rumeurs.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Surveillance et analyse des tendances en matière de rumeurs, discours de haine et stigmatisation Identification des causes profondes et éléments moteurs des discours de haine et de stigmatisation Travail avec les médias sociaux et médias traditionnels pour lutter contre les discours de haine et promouvoir les valeurs de tolérance, non-discrimination et cohésion sociale Organiser des activités culturelles promouvant le respect des droits de l'homme, la non-discrimination, la tolérance, la compréhension des autres cultures et religions et l'égalité des genres. 	<p>Indicateur 1.3.1 : % des bénéficiaires déclarant que les actions du projet ont permis de se rapprocher et de raffermir leur vivre ensemble</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 75%</p> <p>Indicateur 1.3.2 : % de communautés mettant en œuvre des initiatives communautaires de lutte contre la stigmatisation et les rumeurs mises en œuvre</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100</p>	Enquêtes terrain/Rapports d'évaluation	
		<p>Indicateur 1.3.3 : # de rapports de suivi et d'analyse des tendances en matière de rumeurs, discours de haine et stigmatisation</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 120</p>	Rapports d'activités Rapports de collecte et d'analyse	
		<p>Indicateur 1.3.4 : Existence d'un répertoire des causes profondes et éléments moteurs des discours de haine et de stigmatisations identifiées</p> <p>Niveau de référence : Non Cible : Oui</p>	Rapports d'activités Rapports de collecte et d'analyse	
		<p>Indicateur 1.3.5 : % des communautés ayant bénéficié d'émissions et de séances de sensibilisation sur la lutte contre les discours de haine et la promotion les valeurs de tolérance, de non-discrimination et de cohésion sociale</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100%</p> <p>Indicateur 1.3.6 : # de personnes touchées par les émissions et les séances de</p>	Rapports d'activités Enregistrement des émissions, de débats radiophoniques organisés	

		<p><i>sensibilisation (par sexe, âge selon les communautés et communes)</i></p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 145 695</p>		
		<p><i>Indicateur 1.3.7 : # d'activités culturelles promouvant le respect des droits de l'homme, la non-discrimination, la tolérance, la compréhension des autres cultures et religions et l'égalité des genres</i></p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 5</p> <p><i>Indicateur 1.3.8 : # de personnes participants aux activités culturelles promouvant le respect des droits de l'homme, la non-discrimination, la tolérance, la compréhension des autres cultures et religions et l'égalité de genre (par sexe, âge selon les communautés et communes)</i></p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1250</p>	Rapports d'activités	
	<p>Produit 1.4</p> <p>Les liens socioculturels et économiques entre les communautés des villages des communes ciblées sont renforcés pour une consolidation de la paix à travers la réalisation participative et inclusive de projets d'intérêt commun.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et former 500 femmes et jeunes filles sur les compétences de vie courante, les droits humains, les valeurs universelles de paix, y compris les violences basées sur le genre et l'entrepreneuriat social • Soutenir la mise en place et le renforcement d'un réseau de 100 	<p><i>Indicateur 1.4.1 : % de membres de la communauté estimant que les liens socioculturels et économiques renforcés concourent/ont concouru à la consolidation de la paix entre les communautés des villages des communes ciblées (par sexe, âge selon les communautés et communes)</i></p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 75%</p> <p><i>Indicateur 1.4.2 : % de projets d'intérêt commun conjointement mis en œuvre</i></p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100%</p> <p><i>Indicateur 1.4.3 : # femmes et jeunes filles identifiées et formées sur les compétences de vie courante, les droits humains, les valeurs universelles de paix, y compris les violences basées sur le genre et l'entrepreneuriat social (par communautés selon les villages/communes)</i></p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 500</p>	Enquêtes terrain/Rapports d'évaluation	
			<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports de formation</p> <p>Liste des bénéficiaires</p>	

	<p>femmes et jeunes filles ambassadrices pour la paix choisis parmi les 500 femmes et jeunes filles formées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer des sessions d'identification de projets d'intérêt commun susceptibles de renforcer le ciment de la cohésion sociale et améliorer les conditions de vie des populations résidentes et déplacées (Eau, assainissement, préservation de l'environnement, etc.) 	<p><u>Indicateur 1.4.4</u> : # Réseau de femmes et jeunes filles ambassadrices mis en place et fonctionnel</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 05</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la réalisation des travaux d'intérêt commun initiés par les ambassadrices de la paix en partenariat avec les collectivités locales • Appuyer les jeunes filles et garçons à élaborer et diffuser des messages clés sur la paix, la cohésion sociale, le dialogue intergénérationnel y compris à travers les réseaux sociaux et au cours des travaux d'intérêt commun 	<p><u>Indicateur 1.4.5</u> : # de femmes identifiées dans le cadre du soutien au réseau de femmes ambassadrices de la paix (par communauté selon les villages/communes)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100</p>	<p>Rapports d'activités Liste des femmes et jeunes filles identifiées</p>	
		<p><u>Indicateur 1.4.6</u> : # de projets d'intérêt commun (susceptibles de renforcer le ciment de la cohésion sociale et améliorer les conditions de vie des populations résidentes et déplacées) renforcés et mis en œuvre</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 20</p>	<p>Rapports d'activités Liste des initiatives à appuyer Enquêtes terrain/Rapports d'évaluation</p>	
		<p><u>Indicateur 1.4.7</u> : # de jeunes appuyés pour l'élaboration et la diffusion des messages clés sur la paix, la cohésion sociale, le dialogue intergénérationnel y compris à travers les réseaux sociaux et au cours des travaux d'intérêt commun</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100</p> <p><u>Indicateur 1.4.8</u> : # de messages clés diffusés sur la paix, la cohésion sociale, le dialogue intergénérationnel y compris à travers les réseaux sociaux et au cours des travaux d'intérêt commun</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p> <p><u>Indicateur 1.4.9</u> : # ou % de personnes touchées par la diffusion des messages clés sur la paix, la cohésion sociale, le dialogue intergénérationnel y compris à travers les réseaux sociaux et au cours des travaux d'intérêt commun</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p>	<p>Rapports d'activités Liste des bénéficiaires Enquêtes terrain/Rapports d'évaluation</p>	
<p>Résultat 2 :</p>		<p><u>Indicateur 2 a</u> : % de membre de la communauté déclarant avoir été victime de</p>	<p>Enquête de perception</p>	

<p>D'ici la fin du projet, les violations des droits humains et violences basées sur le genre diminuent de manière significative grâce à un système d'alerte précoce et un système communautaire de suivi et de prévention</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p>		<p><i>violations des droits de l'homme et/ou violences basées sur le genre (par sexe, âge selon les communautés et communes)</i></p> <p>Niveau de référence : X% ²¹ Cible: (X-20)%</p>		
		<p>Indicateur 2 b : % des personnes qui se sentent moins à risque de violences basées sur le genre ou de violation des droits de l'homme grâce aux actions du projet (par sexe, âge selon les communautés et communes)</p> <p>Niveau de référence : X% Cible: (X-20)%</p>	<p>Enquête de perception</p>	
<p>ODD 16. « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p> <p>Renforcement de la législation, des politiques, des stratégies et initiatives nationales en matière de droits humain</p> <p>Renforcement des mesures législatives, des politiques, des stratégies et des</p>	<p>Produit 2.1</p> <p>Le système de monitoring des droits humains et d'alerte précoce sur les tensions intercommunautaires mis en place dans les 5 communes cibles permet d'identifier, de prévenir des tensions intercommunautaires, de documenter des cas de violations de droits, et de référer les cas individuels et collectifs aux prestataires de service compétents.</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : # d'alerte de tensions intercommunautaires et des cas de violations de droits identifiés, documentés et référés aux prestataires de services compétents</p> <p>Niveau de référence : 2232 Cible :</p> <p>Indicateur 2.1.2 : # de système de monitoring des droits humains et d'alerte précoce sur les tensions intercommunautaires mis en place</p> <p>Niveau de référence : 4 Cible : 5</p> <p>Indicateur 2.1.3 : % des membres de la communauté se sentant plus en sécurité suite à la mise en place du système de monitoring</p> <p>N Niveau de référence : X% Cible: (X+20)%</p>	<p>Rapports d'activités</p>	
	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des autorités locales / communautés en matière de collecte et d'analyse de données sur les cas de violations des droits humains • Appui à l'élaboration de rapports d'analyse et notes de plaidoyer visant une réponse effective aux 	<p>Indicateur 2.1.4 : # d'autorités locales/ communautés dont les capacités en matière de collecte et d'analyse de données sur les cas de violations des droits humains ont été renforcées (par sexe selon les communes et communautés)</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports de formation</p> <p>Liste des bénéficiaires</p> <p>Outils de collecte et d'analyse</p>	

²¹ Une évaluation est en cours et permettra d'avoir des données de référence

<p>initiatives sectorielles en matière de droits humain</p> <p>Année de l'Examen 2018</p>	<p>problématiques de protection identifiées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mécanismes de veille y compris sur les VBG et d'alerte précoce sur les tensions intercommunautaires • Mettre en place un mécanisme de documentation des plaintes et de suivi des plaintes avec les communautés et les autorités locales • Renforcer le partenariat avec la police, les autorités locales, les réseaux nationaux et locaux de défense des droits humains pour les investigations sur les cas référés • Mettre en place des équipes mobiles pour l'identification, l'assistance et le suivi des personnes survivantes de VBG • Mettre en place des relais communautaires et des comités de protection à parité égale et composés des membres de toutes les communautés en présence • Renforcer les capacités des comités de protection aux droits humains, au droit des réfugiés et aux techniques de sensibilisation de proximité 	<p>Indicateur 2.1.5 : # de personnes touchée par des séances de plaidoyer visant une réponse effective aux problématiques de protection</p> <p>Niveau de référence : Cible : 24000</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'analyse</p>	
		<p>Indicateur 2.1.6 : # de mécanismes de veille (y compris sur les VBG) et d'alerte précoce (sur les tensions intercommunautaires) mis en place.</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p>	<p>Rapports d'activités</p>	
		<p>Indicateur 2.1.7 : # de survivantes de VBG enregistrées à travers ce mécanisme</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p>		
		<p>Indicateur 2.1.8 : # de mécanismes de documentation des plaintes et de suivi des plaintes avec les communautés et les autorités locales mis en place.</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p>	<p>Rapports d'activités</p>	
		<p>Indicateur 2.1.9 : # de MoU établis avec la police, les autorités locales, les réseaux nationaux et locaux de défense des droits humains pour les investigations sur les cas référés</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p>	<p>Copie MoU</p> <p>Rapports d'activités</p>	
		<p>Indicateur 2.1.10 : # d'équipes mobiles d'identification, d'assistance et de suivi des survivant-e-s de VBG mis en place.</p> <p>Niveau de référence : 02 Cible : 04</p> <p>Indicateur 2.1.11 : # de survivantes de VBG enregistrées à travers les équipes mobiles</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Liste des membres des équipes</p>	
<p>Indicateur 2.1.12 : # de relais communautaires mis en place (par sexe</p>	<p>Rapports d'activités des relais</p> <p>Rapports d'activités des comités</p>			

		<p><i>selon les villages/communes et communautés)</i></p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 150</p> <p>Indicateur 2.1.13 : # des comités de protection mis en place.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 60</p> <p>Indicateur 2.1.14 : # de membres de comités de protection (par sexe selon les villages/communes et les communautés)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 360</p>	<p>Liste des membres des comités PV de constitution des comités</p> <p>Liste des relais communautaires</p>	
	<p>Produit 2.2</p> <p>Les hommes et femmes déplacés internes et résidents, y compris les jeunes, à parité égale, issus des communautés des 5 communes ciblées, mettent en œuvre des campagnes de promotion de la paix, de la cohésion sociale, des droits humains, de la lutte contre les violences basées sur le genre dans 60 villages issus des 5 communes ciblées</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des relais communautaires (150) et comités de protection dans 60 villages et renforcer leurs capacités sur la promotion de la paix et de la cohésion sociale, les droits humains et la lutte contre les violences basées sur le genre ; • Organiser des séances de sensibilisation au niveau communautaire sur la promotion de la paix et de la cohésion sociale, les droits humains et la lutte contre les violences basées sur le genre 	<p>Indicateur 2.2.1 : % de personnes participant à la mise en œuvre des campagnes de promotion de la paix, de la cohésion sociale, des droits humains, de la lutte contre les VBG (par sexe, âge et communautés selon les communes/village)</p> <p>Niveau de référence : 0% Cible : 75%</p> <p>Indicateur 2.2.2 : % de communautés estimant que les campagnes de réalisées ont renforcé la paix et la cohésion sociale</p> <p>Niveau de référence : 0% Cible : 75%</p>	<p>Enquêtes terrain/Rapports d'évaluation</p>	
	<p>Indicateur 2.2.3 : # de relais communautaires dont les capacités ont été renforcées (par sexe selon les communautés et les village/ communes)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 150</p> <p>Indicateur 2.2.4 : # de comités de protection mis en place/ renforcés et fonctionnels</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 60</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports de formation</p> <p>Liste des bénéficiaires</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer des émissions de débats radiophoniques sur la protection des droits des communautés • Réaliser des actions de plaidoyer auprès des acteurs étatiques pour la protection des droits humains • Elaborer et diffuser des messages clés sur la cohabitation pacifique à travers différents supports et canaux 	<p>Indicateur 2.2.5 : # de membres des comités de protection formés (par sexe selon les villages/communes)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 360</p>			
	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les membres des comités financièrement et à travers des coopératives. 	<p>Indicateur 2.2.6 : # de séances de sensibilisation organisés au niveau communautaire sur la promotion de la paix et de la cohésion sociale,</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible :</p> <p>Indicateur 2.2.7 : % de personnes touchées par les sensibilisations (par sexe selon les villages/communes)</p> <p>Niveau de référence : 0% Cible : 75%</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Enquêtes terrain/Rapports d'évaluation</p>		
		<p>Indicateur 2.2.8 : # d'émissions, de débats radiophoniques organisés</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible :</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Enregistrement des émissions, de débats radiophoniques organisés</p>		
		<p>Indicateur 2.2.9 : # d'actions de plaidoyer réalisées auprès des acteurs étatiques pour la protection des droits humains</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible :</p>	<p>Rapports d'activités</p>		
		<p>Indicateur 2.2.10 : # de messages clés (sur la cohabitation pacifique) élaborés et diffusés</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible :</p>	<p>Rapports d'activités</p>		
		<p>Indicateur 2.2.11 : # de coopératives soutenues financièrement</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 30</p> <p>Indicateur 2.2.12 : # membres des comités soutenus financièrement</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 600</p>	<p>Rapports d'activités des coopératives</p> <p>Liste d'émargement des membres des coopératives</p>		
	Produit 2.3	<p>Indicateur 2.3.1 : % des interventions prioritaires (favorables à la protection des membres de leurs communauté) identifiées</p>	<p>Enquêtes terrain/Rapports d'évaluation</p>		

	<p>Les acteurs étatiques et les leaders communautaires au niveau des 5 communes ciblées en coordination avec les organisations de défense de droits humains, les femmes et filles déplacées internes et résidentes, identifient et mettent en œuvre des interventions prioritaires favorables à la protection des membres de leurs communauté</p>	<p><i>et mises en œuvre par acteurs étatiques et les leaders communautaires par commune</i></p> <p>Niveau de référence : 0% Cible : 100%</p> <p><i>Indicateur 2.3.2 : % de membres de la communauté se sentant mieux protégés suite aux actions des acteurs étatiques et leaders communautaires</i></p> <p>Niveau de référence : 0% Cible : 75%</p>		
	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des acteurs étatiques et des leaders communautaires sur les droits humains et leur rôle dans la protection des déplacées internes • Mise en place d'une plateforme communale de dialogue et de concertation entre les communautés et les autorités locales (dans les 5 communes) et une plateforme au niveau régional pour un partage d'expérience par les 5 communes • Renforcement technique et matériel des services de prise en charge des personnes à besoins spécifiques et des victimes de violations de droits 	<p><i>Indicateur 2.3.3 : # d'acteurs étatiques et des leaders communautaires dont les capacités sur les droits humains et leur rôle dans la protection des déplacées internes ont été renforcées (par sexe selon les communes)</i></p> <p>Niveau de référence : Cible :</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports de formation</p> <p>Liste des bénéficiaires</p>	
		<p><i>Indicateur 2.3.4 : # de plateforme communale et régionale de dialogue et de concertation entre les communautés et les autorités locales mise en place et fonctionnels</i></p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 5</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Liste des membres des plateformes</p>	
		<p><i>Indicateur 2.3.5 : # de services de prise en charge des personnes à besoins spécifiques et des victimes de violations de droits renforcés techniquement et en matériel</i></p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 5</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Liste des services renforcés</p>	
	<p>Produit 2.4</p> <p>Les survivant-e-s de violences basées sur le genre dans les 5 communes ciblées bénéficient d'une prise en charge holistique.</p>	<p><i>Indicateur 2.4.1 : % de survivant-e-s de VBG bénéficiant d'une prise en charge holistique (par sexe selon les communes).</i></p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 50%</p> <p><i>Indicateur 2.4.2 : % de survivantes satisfaites de la prise en charge (par sexe selon les communes).</i></p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 75%</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Liste des bénéficiaires</p>	

	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un mécanisme de référencement des survivants-e-s de violences basées sur le genre dans les 5 communes ciblées • Prendre en charge les survivants-e-s de la violence basée sur le genre dans les 5 communes ciblées • Offrir des rations alimentaires aux femmes vulnérables à risque de perdre leur dignité pour la survie 	<p>Indicateur 2.4.3 : # de mécanisme de référencement des survivants-e-s de VBG mis en place dans les 5 communes ciblées</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible: 5</p>	<p>Rapports d'activités</p>	
		<p>Indicateur 2.4.4 : # de survivant-e-s de VBG pris en charge (par sexe selon les communes).</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 500</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Liste des bénéficiaires</p>	
		<p>Indicateur 2.4.5 : # de rations alimentaires offertes aux femmes vulnérables à risque de perdre leur dignité pour la survie (par communes).</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1000</p> <p>Indicateur 2.4.6 : % de femmes vulnérables à risque de perdre leur dignité ayant reçu rations alimentaires (par communes).</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 50%</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Liste des bénéficiaires</p> <p>Enquêtes terrain/Rapports d'évaluation</p>	

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaires
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	X		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	X		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?		N/A	

Annex D : Budget détaillé (voir Fichier Excel)

Annex E : TDR du staff (Voir fichier séparé)